



Bundesinstitut
für Bau-, Stadt- und
Raumforschung
im Bundesamt für Bauwesen
und Raumordnung



 RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



agence nationale
de la cohésion
des territoires

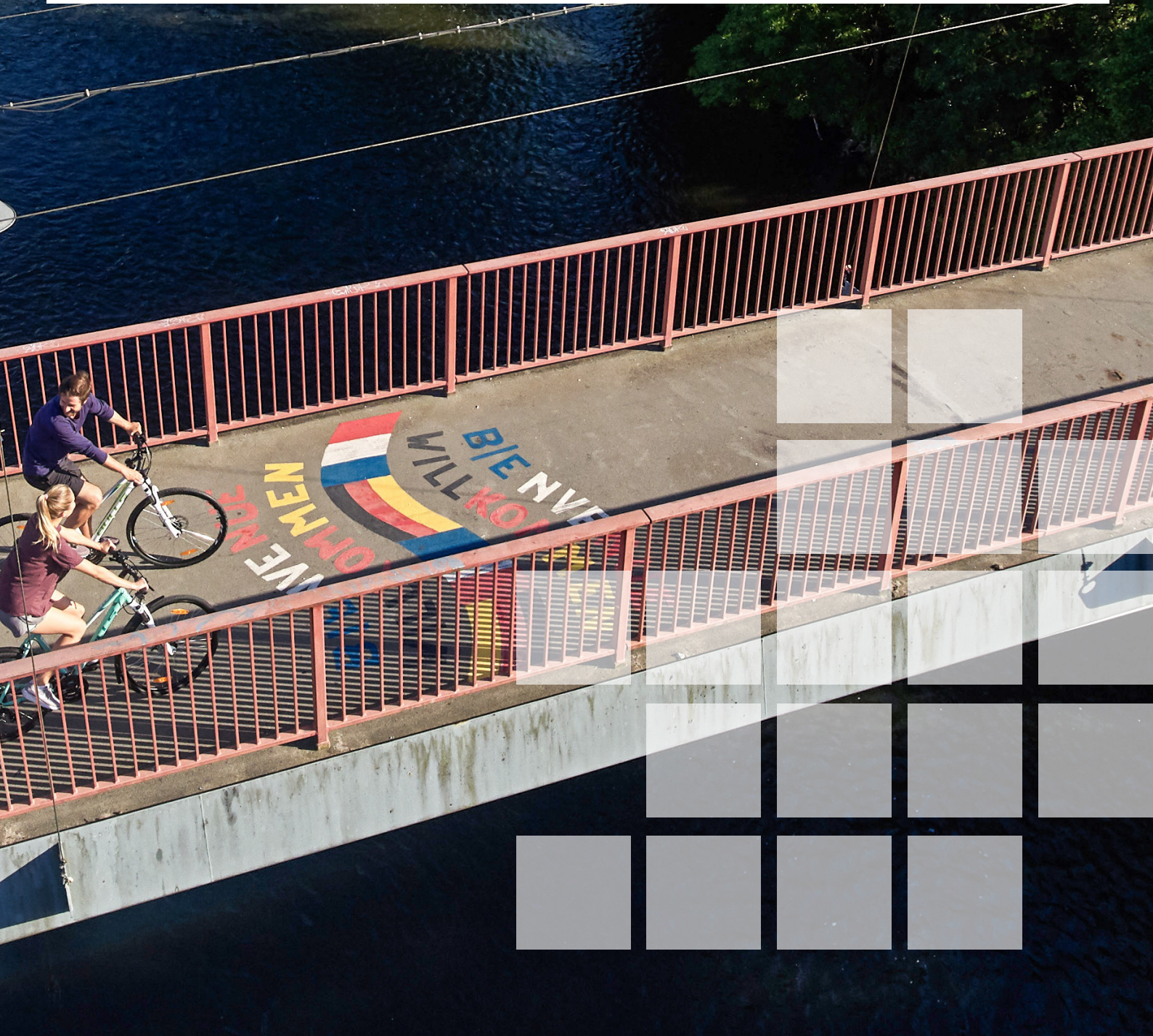


MORO

Renforcer l'aménagement et le développement territorial dans les régions frontalières : deux Planspiele franco-allemands

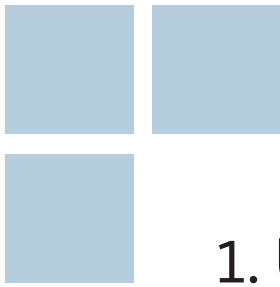
Focus : « Concept d'agglomération trans-frontalière pour l' Eurodistrict SaarMoselle »

Recommandations pour une bonne mise en œuvre



Sommaire

1. Un projet pilote transfrontalier pour l'aménagement du territoire	3
2. Deux Planspiele franco-allemands	4
3. Le territoire de Planspiel dans la Grande Région : l'Eurodistrict SaarMoselle	6
4. Planspiel pour le projet d'agglomération transfrontalière dans le territoire de l'Eurodistrict SaarMoselle	8
4.1 Les objectifs du Planspiel	8
4.2 Les instances et le déroulé du Planspiel	10
4.3 Résultats du Planspiel	11
5. La valeur ajoutée d'un projet d'agglomération pour l'Eurodistrict SaarMoselle	13
6. Créer une base de connaissances commune afin de favoriser	14
6.1 Une compréhension factuelle des territoires transfrontaliers et un développement territorial intégré	14
6.2 Établir des projets de territoire transfrontaliers en tant qu'outil commun d'orientation stratégique (et politique) conjointe pour la planification territoriale dans l'espace frontalier	17
6.2.1 Principaux thèmes pertinents pour le projet d'agglomération SaarMoselle	11
6.2.2 Processus d'élaboration d'un projet d'agglomération SaarMoselle	22
6.2.3 Autres recommandations pour l'élaboration du projet d'agglomération SaarMoselle	24
6.3 Mieux coordonner les outils de la planification territoriale au niveau transfrontalier	26
6.4 Orienter les structures de gouvernance vers un développement territorial transfrontalier renforcé	30
6.5 Construire l'Europe avec les citoyen.ne.s des régions frontalières	34
7. Les prochaines étapes vers la mise en oeuvre	37
Bibliographie	38



1. Un projet pilote transfrontalier pour l'aménagement du territoire

L'existence de l'Europe repose sur l'ouverture de ses frontières et sur les efforts déployés pour renforcer l'intégration européenne. Les régions frontalières font l'expérience, depuis déjà des décennies, de ces principes européens. Dans les zones frontalières densément peuplées, certains environnements de vie et de travail sont étroitement imbriqués. Toutefois, les frontières nationales des États demeurent perceptibles dans la coopération transfrontalière, dans les normes juridiques et structures administratives, mais aussi dans les différents systèmes et cultures en matière d'aménagement. Les programmes, les plans, les stratégies et les projets, peu importe leurs échelles, « s'arrêtent » aux frontières des États voisins pour des raisons de compétences propres.

C'est pourquoi diverses parties prenantes à la planification territoriale dans la zone frontalière franco-allemande sont à l'initiative d'un projet MORO transfrontalier. Les points de départ sont les écarts constatés dans la planification territoriale transfrontalière, ainsi que les défis actuels pour une meilleure intégration territoriale des régions frontalières.

Dans le cadre du projet MORO franco-allemand, deux Planspiele (jeux de simulation) ont été réalisés dans des espaces frontaliers particulièrement interdépendants (bassin de vie frontalier), afin d'explorer les marges de manœuvre possibles pour un développement territorial plus intégré dans ces régions frontalières et, dans le même temps, diffuser dans ce processus les orientations nationales actuelles en matière de développement territorial.

L'objectif du projet MORO consistait à :

- mettre en évidence le développement durable et résilient des régions frontalières via des stratégies territoriales ;
- montrer quelles seraient les contraintes possibles de la planification territoriale transfrontalière ;
- cibler les préconisations sur la pratique de l'aménagement ;

- aborder concrètement la simplification du quotidien administratif de l'aménagement dans l'espace frontalier franco-allemand ;
- pointer les adaptations adéquates de la législation et des normes d'aménagement dans les deux pays.

Ce projet a été soutenu à parité par les partenaires allemands et français. Avec le projet MORO, les institutions partenaires françaises se sont aventurées sur un tout nouveau terrain. En effet, dans la planification territoriale française, une telle interactivité dans le travail entre le milieu scientifique et la pratique de l'aménagement n'est pas habituelle. Les projets pilotes et les Planspiele revêtent un caractère très expérimental pour les parties prenantes françaises. C'est pourquoi les institutions partenaires françaises ont suivi avec un intérêt particulier l'élaboration et la mise en œuvre du MORO franco-allemand, de même que ses résultats. Pour les institutions partenaires allemandes, l'intégration d'acteurs politiques, cruciale du côté français, était considérée comme inhabituelle dans sa nature et son ampleur. L'approche novatrice du MORO et notamment le format des Planspiele (simulation de jeux d'acteurs) ont contribué à dépasser les différences culturelles en matière d'aménagement.

Le projet pilote franco-allemand d'aménagement du territoire (MORO) vise un des objectifs du Traité d'Aix-la-Chapelle, de supprimer les obstacles et de "faciliter la vie quotidienne des personnes vivant dans les régions frontalières" (Art. 13). Il se réfère également à l'Art. 20, qui vise à l'intégration de l'économie nationale des deux États avec l'objectif d'instituer une zone économique franco-allemande dotée de règles communes. En outre, le projet pilote explore les obstacles à la mise en œuvre de projets transfrontaliers et la manière dont ils peuvent être surmontés sur la base de la "clause d'expérimentation" de ce Traité.

2. Deux Planspiele franco-allemands

L'exécution du projet MORO franco-allemand s'est déroulée dans des territoires frontaliers du nord du Rhin supérieur et de la Grande Région. L'essentiel du processus de travail a consisté à mettre en œuvre deux Planspiele dans le cadre desquels des thématiques concrètes d'aménagement ont été simulées. Le caractère franco-allemand du projet MORO et les attentes liées au Planspiel (jeu de simulation) au niveau national comme local ont impliqué une attention particulière à porter sur certains aspects. Il s'est agi notamment de maintenir un équilibre raisonnable entre un environnement proche de la réalité et une thématique théorique hypothétique : le processus politico-technique du jeu de rôle devait être adapté au contexte franco-allemand et mis en place de manière très réaliste, afin de permettre aux participant.e.s français.e.s et allemand.e.s de rentrer rapidement dans la simulation. Les participant.e.s ont donc endossé leur rôle réel et non fictif dans un environnement de jeu réaliste tout en restant dans le cadre d'une simulation. Ainsi, ils ont pu apporter leurs compétences techniques et politiques pour gérer une mission d'aménagement inhabituelle, car transfrontalière, tout en s'appuyant sur leurs pratiques habituelles.

Le plus souvent, les Planspiele sont organisés autour de plusieurs phases : dans le cas du projet MORO, les conditions-cadres du jeu ont été clairement établies, l'environnement élaboré, les apports de connaissance nécessaires réunies et les participant.e.s identifié.e.s et préparé.e.s au jeu pendant une phase préparatoire. La documentation du Planspiel, base technique aux différentes séquences des Planspiele, a structuré le processus de discussion/de jeu. Elle a été préparée dans le projet MORO sous la forme «de mini-expertises ». Pendant la phase d'exécution, les Planspiele se sont déroulés en deux séquences de jeu. L'intervalle entre chaque séquence a été mis à profit pour une réflexion/bilan intermédiaire. La phase d'évaluation prévoit une compilation, une observation et une interprétation de l'ensemble des résultats qui ont débouché sur des armatures de résultats. Celles-ci ont fait l'objet de retours entre les participant.e.s au jeu et les comités de pilotage régionaux et elles ont été améliorées. Les résultats seront documentés et publiés dans une publication MORO.

Les Planspiele dans la Grande Région et dans le Rhin Supérieur ont suivi divers axes thématiques prioritaires : le projet dans la Grande Région devait poser les jalons de l'élaboration d'un projet d'agglomération transfrontalière pour l'Eurodistrict SaarMoselle. Ce processus doit permettre d'aboutir à une meilleure intégration du développement territorial dans cet espace frontalier étroitement interdépendant. La coordination de projet a été prise en charge par la communauté urbaine de Sarrebruck (Regionalverband Saarbrücken).

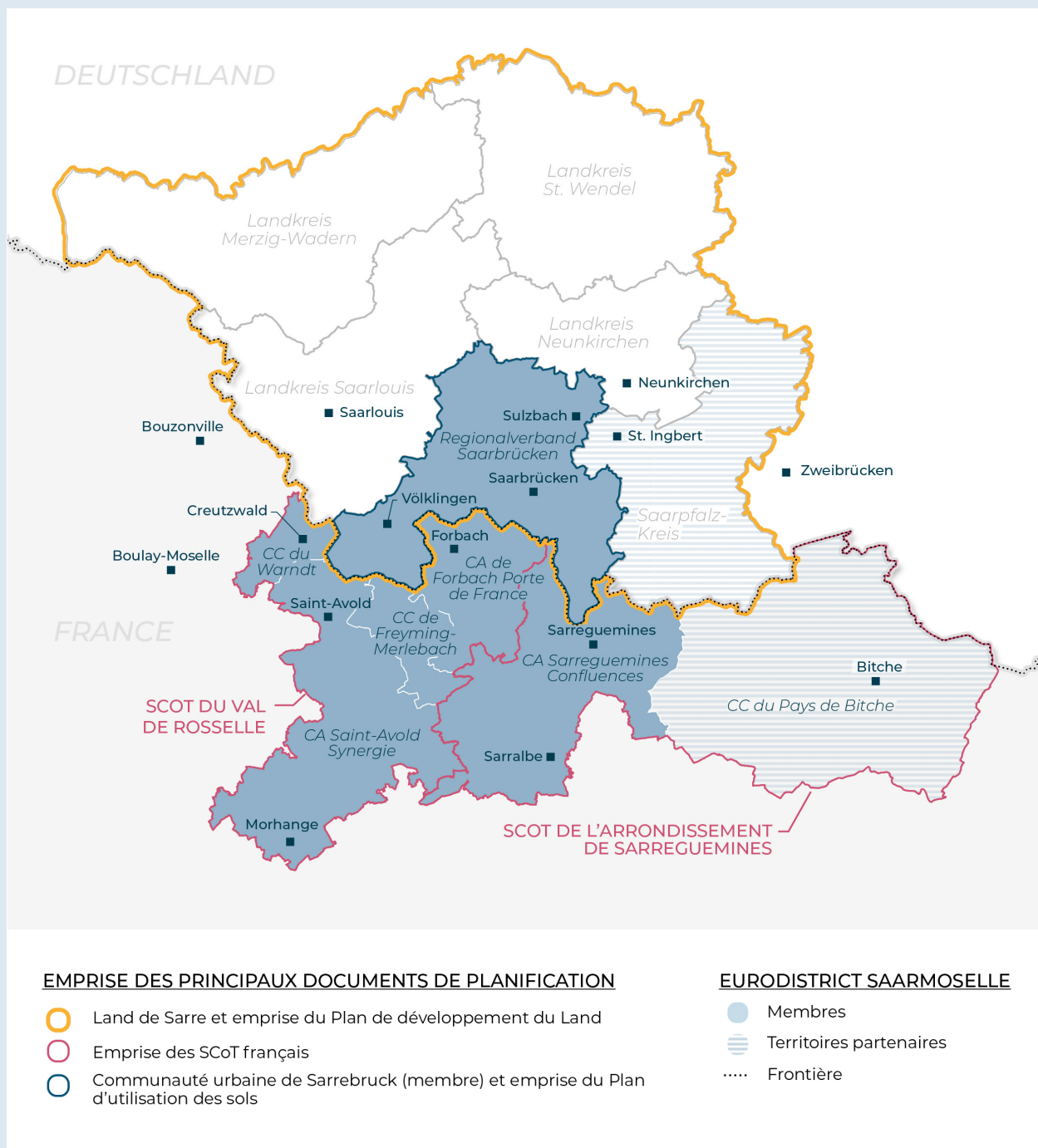
Le Planspiel dans la région du Rhin supérieur s'est penché sur la conception d'un pôle d'activité multisite transfrontalier pour la partie nord du Rhin Supérieur. L'attractivité économique de cette région frontalière doit être renforcée, dans le contexte d'un aménagement intégré du territoire, au moyen d'une stratégie commune pour le développement de surfaces à vocation économique, et doit ainsi être rapprochée des potentiels de développement spécifiques du Rhin Supérieur. La région Grand Est a été chargée de la coordination de projet de cette région pilote.



Photo: agl

Fig. 1 : Le périmètre du Planspiel dans la Grande Région - l'Eurodistrict SaarMoselle

Source : réalisation interne ; données : Eurodistrict SaarMoselle, AGURAM



Caractéristiques de l'Eurodistrict SaarMoselle (GECT 2022 ; Office statistique de Sarre 2022)

- » 1 400 km²/env. 600 000 habitant-e-s (env. 330 000 côté allemand, 270 000 côté français)
- » 125 communes (10 allemandes, 115 françaises)
- » 1 intercommunalité allemande et 5 françaises
- » métropole régionale : la capitale régionale de Sarrebruck



3. Le territoire de Planspiel dans la Grande Région : l'Eurodistrict SaarMoselle

5 régions, 4 pays, 3 langues : voilà les caractéristiques essentielles de la Grande Région qui englobe, outre la Lorraine, la Sarre et la Rhénanie-Palatinat, le Grand-Duché de Luxembourg ainsi que la Wallonie et la Communauté germanophone de Belgique. Plus de 11,5 millions d'habitant.e.s vivent dans ce vaste territoire de près de 65 500 km² qui se distingue par une diversité territoriale particulière et une structure territoriale polycentrique. La Maison de la Grande Région a été inaugurée en 2015 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg). Elle symbolise la volonté de bâtir la région ensemble, de créer des synergies entre les institutions transfrontalières et d'aboutir ainsi à une plus grande proximité avec les citoyen.ne.s.

Le Schéma de développement territorial de la Grande Région (SDT-GR), élaboré en plusieurs étapes, doit orienter le développement territorial vers des objectifs communs. (Grande Région 2022a). Son élaboration a été lancée en 2009 sous la présidence luxembourgeoise du Sommet de la Grande Région et s'est déroulée dans le cadre d'un projet Interreg V A. Le concept se fonde sur l'identification des défis et des opportunités selon les dynamiques de développement socio-économiques actuelles. La vision d'avenir qui en découle vise à renforcer la position de la Grande Région au niveau européen en tant que Région Métropolitaine Polycentrique Transfrontalière (RMPT) et à assurer un développement cohérent et intégratif de l'ensemble de la Grande Région. Parmi les objectifs directeurs figurent la qualité de vie et l'attractivité, qui doivent être adaptées aux nombreux changements à l'œuvre (protection du climat, de l'environnement, de l'énergie), de l'évolution démographique, de l'économie et des affaires sociales ainsi que de l'alimentation. Ce but doit être atteint par le biais d'une véritable cohésion sociale et territoriale (Grande Région 2020).

L'Eurodistrict SaarMoselle fait partie de la Grande Région. Il s'agit d'une agglomération transfrontalière ayant Sarrebruck, capitale du Land de la Sarre, comme métropole régionale. Cet espace frontalier se

distingue par de fortes interdépendances économiques et sociales. La coopération transfrontalière est institutionnalisée depuis 2010 au sein du GECT Eurodistrict SaarMoselle. Ce GECT compte six membres : la communauté urbaine de Sarrebruck (Regionalverband Saarbrücken) ainsi que les intercommunalités françaises de Creutzwald/Warndt, Forbach Porte de France, Freyming-Merlebach, Sarreguemines Confluences et Saint-Avold Synergie. L'arrondissement allemand de Sarre-Palatinat et la communauté de communes française du Pays de Bitche sont des partenaires associés. (Regionalverband Saarbrücken 2021).

L'Eurodistrict SaarMoselle est porteur de nombreux projets transfrontaliers. Il a consigné sa vision pour la région et une politique commune cohérente et intégrative dans le programme d'action Stratégie territoriale SaarMoselle 2027, qui prolonge la Stratégie territoriale de 2020 (GECT 2021). La Stratégie territoriale 2027 fixe la feuille de route pour les années à venir. Le partenariat de l'Eurodistrict affirme ainsi sa volonté de poursuivre et d'approfondir la coopération franco-allemande et donc le développement commun de l'agglomération transfrontalière dans l'intérêt du bien-être des citoyen.ne.s. Pour ce faire, cinq champs thématiques sont identifiés, pour lesquels des objectifs sont définis et des stratégies développées, tout cela accompagné par un plan d'action. Les champs thématiques concernent l'interculturalité et le bilinguisme, le développement économique, l'aménagement du territoire et développement urbain durable et la mobilité, ainsi que la santé et le tourisme. En ce qui concerne le développement urbain et territorial durable, l'élaboration d'un projet d'agglomération transfrontalière, et donc d'une stratégie de planification pour l'Eurodistrict, est considérée comme une priorité absolue. Ce schéma de développement territorial doit permettre de définir une vision à long terme pour la région frontalière dans les domaines du paysage, de l'urbanisation et de la mobilité. (GECT Eurodistrict SaarMoselle 2022a).

Dans les plans d'aménagement du territoire allemand et français, la situation transfrontalière est abordée explicitement : dans le plan de développement régional du Land de la Sarre (section « Habitat ») du 14 juillet 2006, l'Eurodistrict est identifié comme un territoire d'action spécifique dans lequel la coopération transfrontalière doit être soutenue et approfondie avec l'aide de la planification régionale. L'un des objectifs fondamentaux est le développement continu de l'agglomération Sarrebruck - Moselle-Est. (MUS 2006)

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région Grand Est du 24/01/2020 formule également des objectifs pour le territoire frontalier : cela va de la mise en valeur des richesses naturelles communes à des formes expérimentales de coopération transfrontalière, en passant par le développe-

ment des liaisons ferroviaires et routières transfrontalières et la meilleure utilisation des infrastructures. (RGE 2019)

Le SCoT du Val de Rosselle tout comme le SCoT de l'arrondissement de Sarreguemines, abordent en détail les interdépendances transfrontalières, notamment avec la capitale régionale de Sarrebruck, dans leurs rapports de présentation regroupant le diagnostic et les enjeux. Dans leurs lignes directrices, ce bassin de vie élargi est certes mentionné en filigrane, mais les dispositions concrètes se limitent toutefois au territoire national. (SCoT du Val de Rosselle 2020, SCoT de l'Arrondissement de Sarreguemines 2014).

Les stratégies et plans d'aménagement du territoire préparent ainsi le terrain au développement d'un projet d'agglomération dans l'Eurodistrict Saar-Moselle.



Photo: Dirk Michler

4. Planspiel pour le projet d'agglomération transfrontalière dans le territoire de l'Eurodistrict SaarMoselle

4.1 Les objectifs du Planspiel

La mission des participant.e.s au Planspiel dans l'Eurodistrict SaarMoselle a consisté à intensifier leurs potentiels de coopération en s'appuyant sur les liens existants, puis à élaborer ensemble un cahier des charges ainsi qu'un processus pour un projet d'agglomération. De plus, il s'est agi d'examiner les différents moyens permettant d'intégrer une vision transfrontalière partagée pour le territoire SaarMoselle dans les documents réglementaires des deux pays et de définir comment cette intégration pouvait être coordonnée.

Qu'est-ce qu'un projet d'agglomération ?

Un projet (ou schéma stratégique et opérationnel) d'agglomération présente, pour un espace à forte densité de population, des perspectives de développement des espaces urbanisés, des espaces naturels ou de la mobilité, par-delà les limites des communes et des intercommunalités. Pour ce faire, il existe déjà des exemples positifs tels que le projet d'agglomération pour la région métropolitaine transfrontalière de Bâle (Agglo Basel 2022), le projet d'agglomération franco-valdo-genevois (Grand Genève Agglomération franco-valdo-genevoise 2022) ou le plan d'agglomération pour la région Cologne/Bonn (Region Köln/Bonn).

Le projet d'agglomération pour l'Eurodistrict SaarMoselle doit contribuer à donner plus de visibilité aux vulnérabilités et aux potentiels territoriaux communs, à concevoir des stratégies pour un développement territorial coordonné et structuré et à aboutir ainsi à un consensus régional concernant le développement territorial de l'Eurodistrict SaarMoselle. Enfin, le projet d'agglomération peut soutenir le développement de la Grande Région en tant que région métropolitaine polycentrique transfrontalière (RMPT). Le Planspiel a permis d'établir une première base essentielle pour aller vers un projet stratégique et opérationnel d'agglomération SaarMoselle.

Avec le Planspiel, il s'est agi concrètement :

- de saisir les intérêts des parties prenantes dans l'Eurodistrict SaarMoselle et les conditions-cadres spécifiques d'un développement territorial transfrontalier intégré ;
- d'explorer les potentiels de l'agglomération transfrontalière et d'identifier la valeur ajoutée d'une coopération transfrontalière ;
- d'étudier le statu quo (analyse AFOM) et les perspectives communes (scénarios de développement) ;
- d'examiner les obstacles à une coopération transfrontalière eu égard à un développement territorial intégré dans l'espace frontalier et de présenter les moyens de les surmonter ;
- d'élaborer une marche à suivre pour le développement d'un projet d'agglomération pour la région frontalière (plan – processus – mise en œuvre), c'est-à-dire d'établir un cahier des charges relatif à la structure conceptuelle de base et de développer une proposition pour le processus de mise en œuvre ;
- d'identifier des « points de contact » afin d'ancrer les résultats et les connaissances issus du Planspiel dans les habitudes de planification des deux côtés de la frontière.

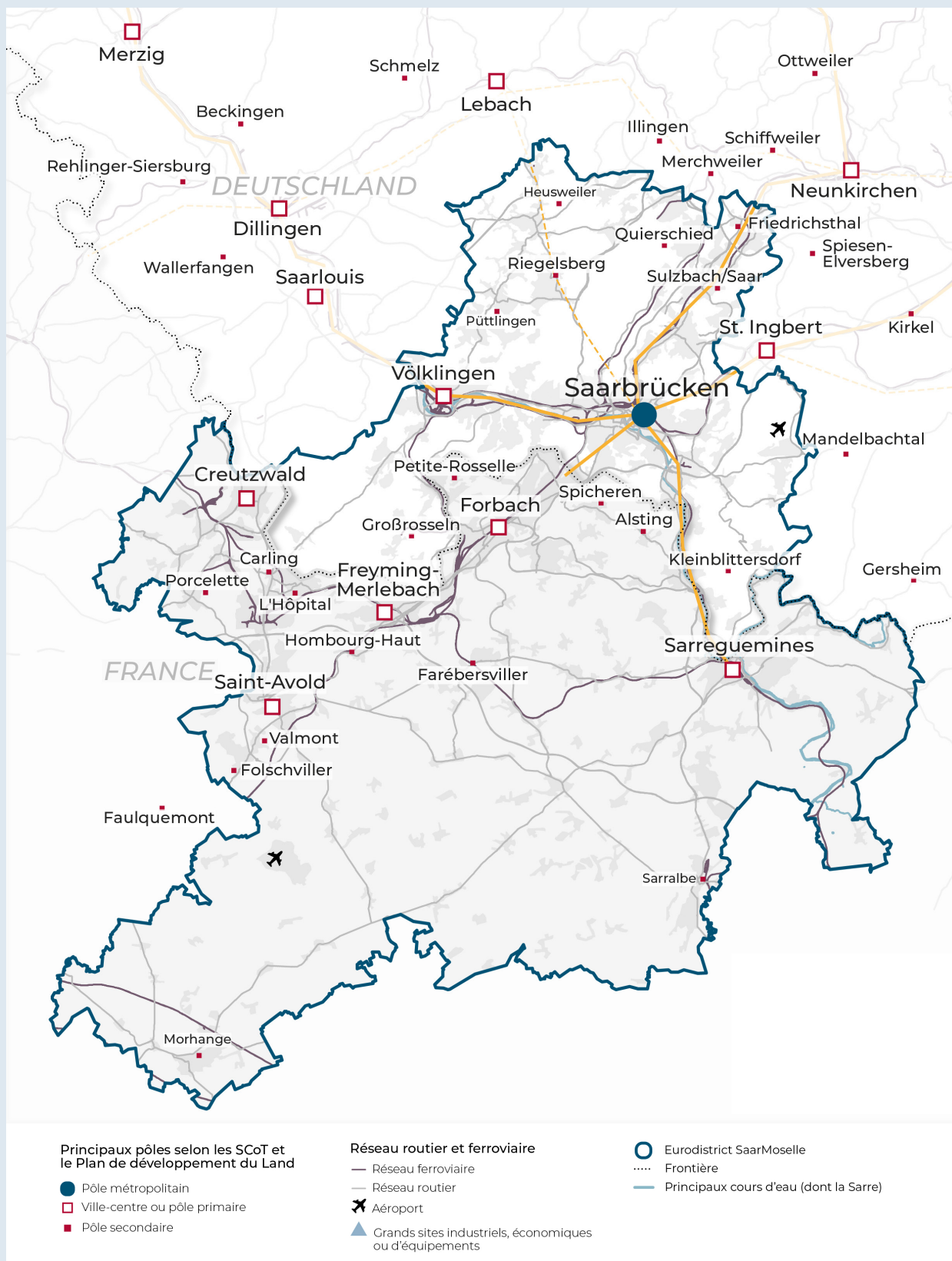


Photo: agl

Fig. 1 : Armature urbaine et axes de développement de l'Eurodistrict SaarMoselle

Source : Réalisation interne ;

Données : AGURAM, Geoportail de la Grande Region, SCoT du Val de Roselle, LEP Saarland, SCoT de l'Arrondissement de Sarreguemines, 2021



4.2 Les instances et le déroulé du Planspiel

Les instances du Planspiel

Le travail à réaliser durant le Planspiel a tourné autour de cinq instances fictives qui simulaient, d'une part, le niveau décisionnel politique et, d'autre part, le niveau opérationnel technique. Les instances ont été composées en étroite concertation avec les partenaires de projet et en faisant appel à des participant.e.s issus des niveaux communaux et intercommunaux fran-

çais et allemands. Une vigilance particulière a alors été portée au fait que le côté allemand comme le côté français soient proportionnellement représentés au sein de l'ensemble des instances. Le nombre de participant.e.s s'élevait à 10-15 personnes dans les groupes de travail et les groupes techniques et montait jusqu'à 45 personnes lors des séquences ouvertes à tou(te)s les participant.e.s. Les acteur.e.s ont joué le rôle correspondant à leurs propres fonctions et ont endossé ainsi des rôles proches de la réalité durant le Planspiel (voir chap. 2.2). La composition et les missions de chaque instance sont récapitulées dans le tableau 1.

Tableau 1 : Les instances fictives du Planspiel dans l'Eurodistrict SaarMoselle

Source : réalisation interne

« Instance »	Membres	Missions
Comité de pilotage	Décideur.euse.s politiques du côté français et allemand à l'échelon des communes et des territoires supra-communaux	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pilotage du déroulement des séquences durant le Planspiel ■ Validation des conditions-cadres du Planspiel ■ Formulation des missions pour les équipes (« mandat ») ■ Analyse des résultats ■ Mise en évidence de moyens destinés à la mise en œuvre (points de contact)
Groupe technique « projet d'agglomération »	Expert.e.s techniques de différents niveaux de planification issu.e.s des instances administratives (aménagement du territoire/urbanisme)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Élaboration des contenus sur la base des documents de jeu (« contributions extérieures ») ■ Réponses aux problématiques ■ Élaboration d'un « cahier des charges » avec les thèmes essentiels du projet d'agglomération ■ Élaboration d'un processus pour la mise en œuvre du plan
Groupe de travail « commerce »	Expert.e.s techniques de différents niveaux de planification concernant le thème du commerce	<ul style="list-style-type: none"> ■ Approfondissement du thème sur la base des documents de jeu (« contributions extérieures ») ■ Réponses aux problématiques
Groupe de travail « mobilité et développement territorial »	Expert.e.s techniques concernant les thèmes mobilité, avenir des transports, développement territorial et urbain	<ul style="list-style-type: none"> ■ Approfondissement du thème sur la base des documents de jeu (« contributions extérieures ») ■ Réponses aux problématiques
Assemblée des territoires	Cercle élargi de représentant.e.s des communes et communautés urbaines de l'Eurodistrict SaarMoselle	<ul style="list-style-type: none"> ■ Commentaire des résultats (recommandations) ■ Intégration des expériences et des intérêts municipaux et supra-communaux

Les dossiers destinés à la préparation des participant.e.s

Afin de préparer les participant.e.s au contenu des journées de Planspiel, un total de dix dossiers (mini-expertises) a été élaboré. Ces derniers comportaient, pour les différentes séquences de jeu, des informations relatives aux contextes et aux conditions-cadres. Les participant.e.s ont ainsi trouvé, au plus proche des réalités de terrain, des bases préétablies qui leur ont permis d'étudier et de répondre aux problématiques de manière plus ciblée.

Les documents du Planspiel ont constitué une bonne base de départ pour valider et approfondir les thèmes au sein des instances lors des séquences de travail. Les dossiers ont été accueillis très positivement et appréciés par les participant.e.s avant d'être complétés dans le cadre des travaux communs. Outre les dossiers techniques, les participant.e.s ont bénéficié, pour les deux tours du Planspiel, d'informations générales concernant le déroulement du jeu avec des indications relatives aux missions des instances, à la conduite des réunions et aux participant.e.s (« environnement du Planspiel »).

4.3 Résultats du Planspiel

Le Planspiel s'est déroulé en deux « tours » les 7 et 8 septembre, ainsi que les 4 et 5 octobre 2021 à Sarrebruck (cf. Déroulement page 12). Les deux tours de Planspiel ont finalement fourni des jalons permettant de mettre sur pied un schéma stratégique et opérationnel d'agglomération. Parmi ces éléments figurent ce qui suit :

- un argumentaire pour l'élaboration d'un plan stratégique et opérationnel d'agglomération (« valeur ajoutée ») ;
- des objectifs et des préconisations afin de prendre en compte les questions centrales du commerce ;
- des objectifs et des préconisations afin de prendre en compte la transversalité entre mobilité et aménagement du territoire ;
- le repérage d'autres thèmes centraux, comme l'énergie, et leurs principales caractéristiques qui devraient être pris en compte ;
- un cadre d'intervention présentant le processus pour l'élaboration d'un schéma stratégique et opérationnel d'agglomération et qui, pour ce faire, tient également compte de la participation de la population.

Tableau 2 : Aperçu des documents du Planspiel ("mini-expertises") dans l'Eurodistrict SaarMoselle

Source : réalisation interne

N°	Documents/Mini-expertises
	Déroulement du Planspiel (régie)
	Projet de résolution pour le comité de pilotage afin de mandater les instances techniques du Planspiel
D1	Décrypter le territoire
D2	Cadres juridiques de l'aménagement du territoire
D3	Stratégie territoriale de l'Eurodistrict
D4	Les grandes tendances de développement
D5	AFOM et points de blocage dans la coopération transfrontalière
D6	Zoom sur le Commerce
D7	Zoom sur la mobilité et l'aménagement du territoire
D8	Des exemples de concepts d'agglomération
D9	Contenu et conception du concept d'agglomération
D10	Procédure et gouvernance pour le concept d'Agglomération

En guise de préparation pour le schéma stratégique et opérationnel d'agglomération transfrontalière, le Regionalverband Saarbrücken a commandé une étude comparative relative à la gestion des projets de commerce de grande envergure (grandes surfaces). L'objectif de cette étude était de comparer le cadre légal des projets d'aménagement en France et en Allemagne et de faire apparaître les différences, ainsi que les similitudes. Les résultats de l'expertise ont pu alimenter le Planspiel (Kruse et al. 2022).

Dans l'ensemble, il s'est avéré que l'élaboration d'un projet d'agglomération pour l'Eurodistrict SaarMoselle profite des structures de coopération existantes et des expériences vécues au travers de la coopération transfrontalière en SaarMoselle et qu'elle peut s'en servir comme socle. Par ailleurs, le projet d'agglomération a été considéré dans les différentes instances comme une plateforme pour l'apprentissage interculturel permettant d'entreprendre un dialogue transfrontalier en matière de planification. Il peut être à l'origine d'un aménagement concerté dans les bassins de vie de la région frontalière.

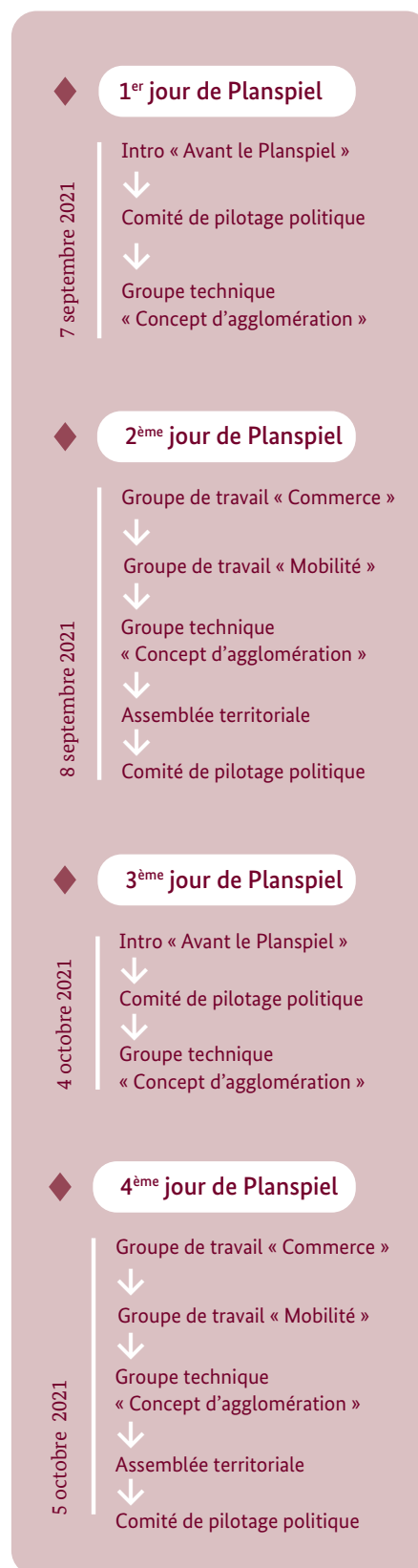
Des difficultés existent notamment dans la mise à disposition de bases de données détaillées et homogènes, eu égard aux différentes structures administratives ou de planification. Le caractère contraignant du projet d'agglomération à intégrer dans les plans réglementaires nationaux, reste un point qui a encore besoin d'être clarifié, par exemple.

L'Eurodistrict SaarMoselle voit son rôle central affirmé dans la coordination et l'élaboration du projet d'agglomération. Cela suppose toutefois que le Groupement européen de coopération territoriale (GECT) obtienne les ressources financières et les ressources en personnel nécessaires.

Le Planspiel a mis en évidence le fait que des approches novatrices pouvaient encourager et favoriser la coopération transfrontalière. L'élaboration du projet d'agglomération devrait donc s'accompagner de projets innovants et d'approches expérimentales. L'une des exigences principales était, de plus, l'implication de la population dans le dialogue transfrontalier.

Fig. 3 : Déroulement du Planspiel dans l'Eurodistrict SaarMoselle

Source : réalisation interne



5. La valeur ajoutée d'un projet d'agglomération pour l'Eurodistrict SaarMoselle

Le projet d'agglomération doit permettre de poser les bases d'une synchronisation transfrontalière du développement territorial. L'approche globale/intégrée adoptée dans le projet favorise une meilleure coordination de l'aménagement du territoire par-delà les frontières.

Le projet d'agglomération place la région SaarMoselle au centre de la réflexion, alors que dans les planifications nationales, les bassins de vie jouent généralement un rôle assez marginal. Il fait ressortir l'importance de ce territoire dans l'espace européen comme pour l'Allemagne et la France, et peut aider à améliorer son image.

L'élaboration commune du projet renforce le sentiment d'identité partagée : les acteur.ice.s prennent conscience des défis à relever ensemble. Le projet rassemble les acteur.ice.s de l'aménagement du territoire de part et d'autre de la frontière, améliorant ainsi

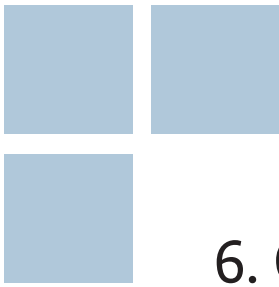
leur coopération. L'étroite collaboration à un projet commun facilite la compréhension mutuelle des processus et des structures d'aménagement du territoire du pays voisin.

Dans le cadre de ce projet d'agglomération, il faut aussi développer des routines et des outils communs afin de garantir le bon échange des informations techniques, par exemple sous la forme d'outils informatiques qui rendent possibles l'échange de données et le travail collaboratif. La collecte de données transfrontalières devrait permettre aux partenaires du projet de voir ce territoire sous un nouveau jour.

La valeur ajoutée d'un projet d'agglomération par rapport à la Stratégie territoriale 2021-2027 existant pour l'Eurodistrict réside dans la mise en cohérence des schémas et des stratégies, notamment avec le niveau de planification supérieur (SRADDET, LEP/Planification du Land).



Photo: agl



6. Créer une base de connaissances commune afin de favoriser

6.1 Une compréhension factuelle des territoires transfrontaliers et un développement territorial intégré

Des stratégies et des actions territoriales sur mesure ne sont possibles que si des informations solides sur les structures et le développement du territoire existent des deux côtés de la frontière, si des spécificités locales peuvent être reconnues et si des interdépendances fonctionnelles ou des différences peuvent être identifiées (BMVI 2017a). C'est pourquoi les données spécifiques aux territoires transfrontaliers sont un facteur clé pour une politique efficace dans le développement territorial transfrontalier. Un aménagement du territoire transfrontalier requiert des données grâce auxquelles on peut suivre et orienter les étapes de développement, représenter les processus actuels et mettre en évidence de futurs développements potentiels (Saad/Chilla 2017).

Une observation spatiale continue devrait mettre à disposition les données nécessaires dans les champs d'action de l'aménagement du territoire. Elle fournirait la base sur laquelle pourraient se fonder des projets et des stratégies

territoriales, et ainsi permettrait des décisions politiques argumentées. Outre la fourniture de données statistiques à traiter, les représentations cartographiques sont utiles pour communiquer tant avec les politiques qu'avec les citoyens-ne-s. (CGET / BMI 2019)

À l'échelle transfrontalière régionale, des mesures ont déjà été prises, depuis quelques années, en vue d'une institutionnalisation et d'une pérennisation de l'observation territoriale transfrontalière. Depuis 2009, un système d'information géographique (SIG-GR) est ainsi établi dans la Grande Région : il fournit une banque de données transfrontalières harmonisées et soutient de cette façon la mise en œuvre de la politique commune en matière d'aménagement et de développement territorial (SIG-GR 2022a). Outre le SIG-GR, il existe le réseau des offices statistiques de la Grande Région et l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi (IBA-OIE). Le réseau est intégré dans la structure de la Grande Région comme groupe de travail ; il s'occupe en premier lieu de l'harmonisation des statistiques économiques et sociales (Grande Région 2022e). L'IBA-OIE réalise, pour le compte des responsables politiques, des analyses relatives au marché du travail dans la Grande Région, et soutient, par

Les recommandations

Créer des bases de données haute résolution et infrarégionales pour les espaces frontaliers fonctionnels, qui permettent de décrire les utilisations et les fonctions de l'espace, d'illustrer les interdépendances, notamment au-delà des frontières nationales et d'afficher les développements et les trajectoires des territoires. En outre, il convient de faire converger les données et de convenir ensemble de définitions, de typologies et d'indicateurs.

Renforcer l'observation territoriale à une échelle supérieure, à savoir pour les organismes transfrontaliers supra-locaux tels que le SIG-GR de la Grande Région ou GeoRhena sur le Rhin supérieur, convenir d'un ensemble d'indicateurs pour les espaces frontaliers et de normes de qualité en matière de collecte et de mise à jour de données, garantir une harmonisation des bases de données, renforcer la mise en réseau des services compétents eu égard au transfert de données et consolider la coopération avec les parties prenantes de la planification territoriale.

ses données et ses interprétations, les décisions de la Grande Région en matière de politique structurelle et de politique du travail (IBA/OIE 2022). Ainsi, il est recommandé de :

Résultats du Planspiel SaarMoselle

Pour l'analyse et la compréhension d'interactions transfrontalières au niveau spatial, une nette amélioration de la collecte et de la mise à disposition des données est donc nécessaire. Ces observations ont été confirmées dans les deux Planspiele. Dans les deux périmètres de Planspiel, la nécessité d'une base de données commune, ainsi que d'indicateurs partagés, a obtenu une approbation unanime lors de la validation des résultats intermédiaires dans le cadre de l'atelier transversal regroupant l'ensemble des participant.e.s au Planspiel.

Dans l'Eurodistrict SaarMoselle, quelques données sont certes déjà disponibles en raison des travaux préparatoires du GECT en matière de planification eu égard à une stratégie de développement territorial commune. Toutefois, l'étude comparative sur les implantations de grandes surfaces commerciales montre des lacunes dans les bases de données : les flux de client.e.s transfrontaliers, par exemple, ne sont

pas pris en compte, ce qui complique l'évaluation de l'impact des projets de commerce prévus sur la structure du commerce et les centralités de l'autre côté de la frontière (Kruse et al. 2022 ; page suivante fig. 6).

Dans le cadre du Planspiel dans la Grande Région, le manque de bases de données pour évaluer la situation concernant certaines approches de compréhension du territoire et les difficultés relatives à la comparabilité des jeux de données e été souligné à plusieurs reprises.

Les participants ont confirmé que les cartes contenues dans le dossier 1 pouvaient constituer une bonne base de départ pour appréhender ce territoire.

Toutefois, ils ont également souligné que tous les thèmes importants de l'aménagement du territoire devaient être étayés par des données pertinentes et fines afin que les caractéristiques de l'espace frontalier soient mieux perceptibles. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra élaborer une bonne représentation du territoire. Cette visualisation précise est d'ailleurs considérée comme une mission centrale dans le projet du concept d'agglomération, en particulier lors de la phase de diagnostic et des analyses territoriales.

Fig. 4 : Densité de population par commune en 2017 dans l'Eurodistrict SaarMoselle

Source : réalisation interne ; données : MEA LU 2021a

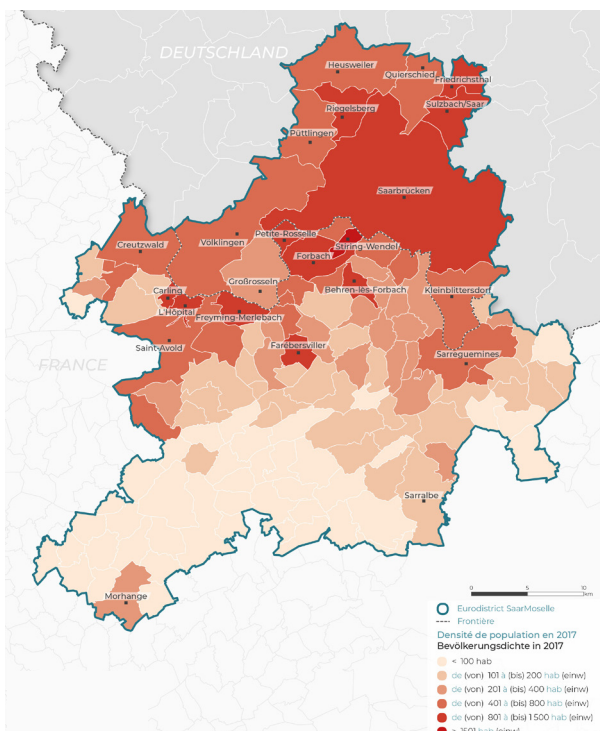


Fig. 5 : Taux d'emploi en 2017 dans l'Eurodistrict SaarMoselle

Source : réalisation interne ; données : MEA LU 2021b

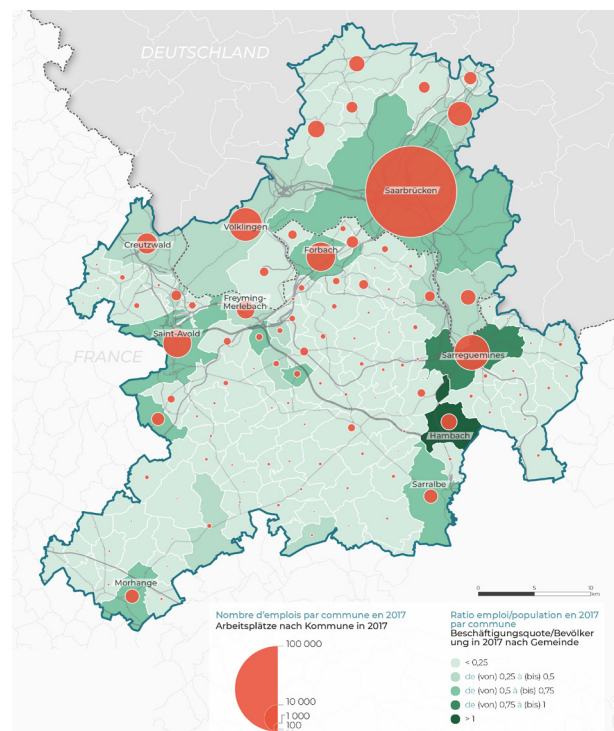


Fig. 6 : Implantation commerciales sur le territoire SaarMoselle

Source : réalisation interne

Données : CCI de Moselle Metz Métropole 2021, Regionalverband Saarbrücken – Zentrale Versorgungsbereiche 2021



6.2 Établir des projets de territoire transfrontaliers en tant qu'outil commun d'orientation stratégique (et politique) conjointe pour la planification territoriale dans l'espace frontalier

Les documents réglementaires d'aménagement du territoire sont limités aux territoires nationaux des États. Ils n'ont aucune validité pour les territoires voisins situés de l'autre côté de la frontière, même si les bassins de vie de part et d'autre de la frontière sont étroitement interconnectés d'un point de vue économique et eu égard à l'accès aux services publics. Dans ce contexte, l'élaboration de projets stratégiques (politiques) pour aller vers un développement territorial intégré est capitale pour les régions frontalières très interdépendantes au niveau fonctionnel. Ce n'est qu'ainsi que les différentes politiques sectorielles pourront être élaborées en concertation et coordonnées au niveau transfrontalier en vue d'un développement territorial durable qui favorise l'intégration européenne. Les projets de territoire, documents non réglementaires, sont particulièrement adaptés : ils peuvent mettre en lumière différents enjeux thématiques, cibler des espaces fonctionnels sans se référer aux frontières administratives ; ils sont élaborés au terme d'une concertation pluridisciplinaire approfondie avec les différents acteurs concernés, à tous les niveaux (Danielzyk/Sondermann 2018). Ainsi, il est recommandé de :

Les recommandations

S'appuyer sur l'établissement d'un projet de territoire stratégique comme opportunité et point de départ d'une coopération transfrontalière forte dans un espace frontalier fonctionnel. Cela signifie, dans un premier temps, identifier des espaces fonctionnels transfrontaliers comme des cadres opérationnels, puis acquérir des connaissances réciproques au cours d'échanges techniques et apprendre à travailler conjointement.

Structurer le dialogue technique et politique autour d'étapes de travail convenues en amont. Le processus progressif devrait débiter par l'étude des conditions-cadres de la planification, une analyse approfondie du territoire et de sa dynamique, ainsi qu'une analyse AFOM. Ensuite, des schémas/plans guides seraient développés afin de visualiser les objectifs communs pour l'espace frontalier et pour communiquer auprès des acteurs techniques et politiques. Sur cette base, il est possible de décliner ces documents stratégiques en champs d'action et de préparer leur mise en œuvre via des projets et des mesures concrets.

Utiliser les projets de territoire informels/non réglementaires en tant que passerelles entre les instruments juridiques de part et d'autre de la frontière. La flexibilité des projets de territoire non réglementaires, tels que les schémas stratégiques et opérationnels d'agglomération, peut permettre de s'adapter aux différents systèmes de planification. Outre le consensus et l'engagement politiques, il convient de convenir d'une feuille de route pour intégrer le contenu des projets de territoire dans les documents réglementaires de la planification territoriale des deux côtés de la frontière (cf. p. 13). Cela signifie qu'il convient d'identifier et de mettre en évidence, en temps utile, les interfaces (Schnittstelle) avec les outils réglementaires.

Penser le passage à l'opérationnel et communiquer sur le projet. Ceci peut s'effectuer à l'aide d'une série de projets emblématiques. Le recours à un pilotage interterritorial/supra-local peut également permettre de coordonner et de favoriser la mise en œuvre du projet. Il est essentiel d'indiquer des pistes concrètes de mise en œuvre et de rendre, ainsi, la valeur ajoutée pour la région frontalière directement perceptible. À cette fin, il convient notamment de recourir, de manière volontariste, aux programmes de soutien européens, tels que LEADER ou INTERREG.

6.2.1 Principaux thèmes pertinents pour le projet d'agglomération SaarMoselle

Tous les aspects du développement territorial ont été abordés au cours du Planspiel. Cela a permis d'identifier les thèmes suivants comme pertinents pour ce territoire :

- centralités et habitat ;
- mobilité et développement du territoire ;
- services publics et commerces ;
- zones d'activités économiques et approvisionnement en énergie ;
- espaces non bâtis et paysage ;
- adaptation au changement climatique et protection du climat.

Ces thématiques doivent toutes être traitées, à parts égales, dans le projet d'agglomération. Elles délimitent ainsi le cadre opérationnel du cahier des charges. Dans l'analyse territoriale, il faut, à cet effet, mettre en évidence les atouts et les faiblesses, les opportunités et les menaces, faire ressortir les spécificités du territoire, dégager des objectifs et des idées directrices, en déduire des stratégies et des mesures à prendre, puis esquisser des pistes de mise en œuvre.

Dans le cadre de la simulation, deux sujets ont été approfondis dans deux groupes de travail thématiques :

- services publics et commerces, avec un accent sur les grandes surfaces commerciales ;
- mobilité et développement territorial.

Commerces

Pour préparer le projet d'agglomération transfrontalière, le Regionalverband Saarbrücken a commandé une étude comparative sur la gestion des projets de grandes surfaces commerciales. L'objectif de cette étude était de comparer le cadre juridique de l'urbanisme commercial en France et en Allemagne, en mettant en évidence les différences et les points communs. (Kruse et al. 2022). L'accent a été mis sur les pratiques en matière de planification et d'autorisation des projets de grandes surfaces dans l'Eurodistrict SaarMoselle. Les résultats de cette étude ont pu être intégrés au Planspiel.

Ce travail d'expertise a montré que l'obligation légale, qui existe dans les deux pays, de consulter le pays voisin lors de l'élaboration de documents de

planification réglementaires, n'est guère respectée. D'autre part il n'existe aucune coordination transfrontalière, ou aucune commission ou autre instance chargée de l'échange d'informations. Enfin on constate de grandes disparités dans l'évaluation des projets d'aménagement. L'organe chargé, en France, au niveau départemental, d'autoriser les grandes surfaces, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC), est le point d'entrée recommandé en matière de coopération transfrontalière dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'autorisation de projets.

Dans ses conclusions, l'équipe d'expert.e.s a estimé que l'Eurodistrict SaarMoselle pourrait devenir un territoire pilote en vue d'une coopération stratégique transfrontalière en matière de projets de grandes surfaces commerciales.

Pour une telle coopération, les grandes étapes suivantes ont été identifiées :

- élaboration d'une vision commune ;
- définition et validation d'objectifs communs ;
- mise en place de procédures de concertation adaptées ;
- création d'un bureau commun de coordination.

Dans le cadre de l'expertise, les objectifs communs suivants ont été proposés pour l'Eurodistrict

- la protection et le renforcement des centres-villes ;
- le développement d'une armature commerciale qui sécurise le commerce de proximité pour les besoins essentiels sur tout le territoire ;
- la recherche d'une entente sur la définition des grandes surfaces commerciales ayant un rayonnement transfrontalier ;
- le développement et la mise en œuvre d'une procédure de concertation pour les projets de commerces à rayonnement transfrontalier ;
- une amélioration de la fiabilité de la planification, de la sécurité des investissements et de la sécurité juridique pour toutes les parties concernées, en appliquant strictement les accords conclus dans le cadre de cette agglomération transfrontalière ;
- la création d'un observatoire transfrontalier du commerce (CCI Moselle et IHK).

Outre les grandes lignes d'un accord de coopération transfrontalière en matière de gestion des grandes surfaces commerciales, l'étude contient des propositions sur l'organisation de la gouvernance à mettre

en place pour piloter l'urbanisme commercial dans l'Eurodistrict SaarMoselle et sur la manière de gérer l'information et la coordination. Il faudrait toutefois d'abord déterminer si l'entité à intégrer dans les procédures réglementaires de planification en France et en Allemagne est bien l'Eurodistrict, que ce soit en tant que représentant des intérêts publics ou en tant que personne publique associée (PPA), par exemple dans le cadre d'une CDAC.

Cette étude, consacrée à la gestion des projets de grandes surfaces commerciales dans l'espace frontalier SaarMoselle, a montré que la contribution d'expert.e.s peut être intéressante et utile pour mettre en lumière les particularités de cet espace frontalier. Les conclusions de cette étude ont été prises en compte dans la définition des thèmes prioritaires du jeu de simulation.

Mobilité et aménagement du territoire

Dans le contexte du changement climatique et d'autres grandes évolutions sociétales, démographiques et économiques, les questions de la mobilité et du développement urbain et territorial doivent davantage être pensées dans un même mouvement, de manière plus étroitement liée. Il s'agit de promouvoir, dans le périmètre d'étude, une mobilité durable, respectueuse de l'environnement et neutre pour le climat. Parallèlement il faut réduire les besoins en mobilité et augmenter l'usage des transports en commun en pensant le développement territorial autour des grands axes de mobilité et des pôles d'échanges multimodaux.

Ce thème a un rôle important à jouer dans le projet d'agglomération. Lors du Planspiel, le GT Mobilité s'est penché sur ces questions en s'appuyant sur le panorama technique de la situation dans le périmètre d'étude présenté dans le dossier 7.

Il en ressort que le transport individuel motorisé (TIM) est prépondérant de part et d'autre de la frontière, tandis que l'offre de transports en commun (TC) est insuffisante. A cela s'ajoute que les prestations des opérateurs de transport et les systèmes tarifaires sont difficilement lisibles de l'autre côté de la frontière, et que les différentes offres de transport en commun ne sont que très peu harmonisées ou coordonnées.

Il a donc paru important aux participant.e.s de la simulation que le projet d'agglomération se positionne sur les objectifs suivants :

- le développement de l'urbanisation autour d'axes de mobilité performants, en particulier d'offres de transport ferroviaire ; pour cela, il faut prévoir de poursuivre l'extension du réseau ferroviaire tram-train de la Sarre au-delà de la frontière ;
- une meilleure desserte des zones rurales, notamment dans la partie française de l'Eurodistrict, avec des offres de mobilité adaptées au climat, à l'environnement et aux besoins des habitant.e.s ;
- l'articulation/la coordination des transports en commun dans la zone transfrontalière afin de faciliter le passage du TIM aux transports publics ;
- le renforcement du réseau ferroviaire transfrontalier au niveau suprarégional (TGV-ICE), régional et local, entre autres en réactivant les lignes fermées ;
- la mise en place de hubs de mobilité performants et attractifs pour améliorer l'interconnexion entre modes de transport, par exemple en couplant offres de mobilité et offres de services ;
- l'augmentation de la circulation cycliste transfrontalière au quotidien, par exemple, en développant un réseau de pistes cyclables bien structuré et efficace et en mettant en place des itinéraires à vélo pour les personnes faisant la navette entre les deux pays ;
- le développement d'infrastructures pour les modes de transport innovants, par exemple de parkings pour la mobilité partagée ou de stations de recharge pour les moteurs utilisant des carburants alternatifs (hydrogène, électricité, etc.).

Les participant.e.s au jeu de simulation ont plaidé pour la réalisation, comme sur la question du commerce, d'une expertise consacrée à la thématique « mobilité vs développement territorial ». Cette expertise recenserait en détail les problématiques pertinentes pour le projet d'agglomération, identifierait les mesures qui s'imposent et donnerait des indications sur leur mise en œuvre. Les participant.e.s ont en outre estimé que l'Eurodistrict devait jouer un rôle essentiel pour coordonner les acteur.ice.s dans le domaine de la mobilité. Cela implique d'être un interlocuteur disponible, de gérer les échanges de données, de coordonner les projets transfrontaliers et d'acquiescer des financements. Pour cela, il faudrait mettre à disposition les compétences adaptées et garantir les ressources humaines et financières nécessaires.

Grands enjeux pour un projet d'agglomération SaarMoselle

Les discussions menées dans le cadre des jeux de simulation, l'analyse transversale (croisement entre ces deux Planspiele) et les débats qui ont eu lieu lors de la conférence de clôture ont permis de définir les cadres et les missions à accomplir pour le projet d'agglomération. Les voici pour chacun des grands enjeux thématiques identifiés :

Centralités et habitat

Pour traiter de ce thème, il faut tenir compte des différences dans l'évolution démographique des deux côtés de la frontière et de leurs implications pour le développement des territoires. Alors que côté allemand la population diminue, les communes françaises enregistrent, elles, une croissance démographique (IBA/OIE 2021 : 22f).

Compte tenu de la structure très polycentrique de l'espace de planification, avec au centre Sarrebruck, la capitale du Land, plusieurs scénarios de développement sont envisageables :

- l'amplification de cette structure polycentrique ;
- la restructuration autour d'un centre régional principal ;
- ou une combinaison de ces deux scénarios.

Le projet d'agglomération doit montrer clairement les conséquences de ces pistes de développement pour le territoire et la qualité de vie de ses habitant.e.s.

De plus, il faudrait valider la répartition des rôles pour chacun des centres, en tenant compte de leurs points forts respectifs et cela selon le principe de répartition des fonctions sur un territoire, une notion fondamentale de l'aménagement du territoire en Allemagne et peu partagée en France. Il faut aussi illustrer les possibilités de développement d'infrastructures locales de loisirs.

Pour favoriser la ville des proximités et l'économie de l'espace, l'urbanisation doit s'organiser autour des axes de mobilité, en misant sur les espaces déjà artificialisés et sur l'exploitation systématique des sites en friche. Le renforcement de l'habitat en centre-ville rejoint aussi ces objectifs.

Mobilité et développement territorial

Lorsqu'on aborde le thème de la mobilité, il faut penser dans un même mouvement le développement de l'urbanisation et celui des infrastructures de transport. En l'espèce, cela veut dire que le projet d'agglomération doit définir des stratégies pour améliorer sensiblement l'offre de transports en commun dans la zone de planification. Il faut mettre sur pied un réseau de transports publics visible, accessible et cohérent, en particulier dans les zones rurales. Il convient pour cela d'identifier comment restructurer l'offre pour la clarifier, comment l'optimiser pour les usager.e.s, et comment surmonter les obstacles qui entravent l'organisation transfrontalière des transports publics.

Promouvoir une mobilité quotidienne respectueuse de l'environnement implique aussi de développer un réseau performant de pistes cyclables, de pôles d'échanges multimodaux et d'infrastructures à l'appui des mobilités de demain.

Services publics et commerces

D'après les résultats de l'étude consacrée aux commerces, le projet d'agglomération doit, dans ce domaine, montrer :

- comment revaloriser les « centres-villes » existants et comment coupler le développement de l'urbanisation avec l'accès aux commerces et aux services de base (ville des proximités) ;
- comment mettre en place une offre de services transversale (sans frontières), notamment dans le secteur de la santé ;
- enfin comment dépasser les rivalités et garantir des approches cohérentes.

Ecosystèmes économiques, zones d'activités et approvisionnement en énergie

Il s'agit ici de continuer à sécuriser et à développer l'espace économique transfrontalier, tout en minimisant la consommation de foncier et en respectant les contraintes territoriales. Les interdépendances ou imbrications transfrontalières doivent être renforcées. S'agissant du développement d'espaces économiques, le projet d'agglomération devrait miser sur une transformation durable et expérimentale. Des idées innovantes pourraient être proposées et mises

en œuvre dans le cadre d'une IBA (Internationale BauAusstellung : expérimentation grandeur nature de nouveaux concepts en matière de développement territorial). Le projet d'agglomération devrait définir les modalités de ces transitions.

Un enjeu essentiel tient dans la mise en valeur des nombreuses friches industrielles au bénéfice du développement économique, par exemple de la production d'énergies renouvelables. Il faut de surcroît construire des stratégies pour mettre en œuvre un développement foncier économique transfrontalier et une gestion commune de ce foncier. Dans ce contexte, il faut aussi étudier comment intégrer la thématique transversale du numérique.

Parmi les autres questions à traiter dans le projet d'agglomération, citons l'offre de formation transfrontalière (initiale et continue) ainsi que le développement des secteurs du tourisme et de la culture, les offres transfrontalières constituant un facteur d'attractivité important pour la région. La mise en valeur du patrimoine culturel doit aussi y être prise en compte.

En ce qui concerne l'approvisionnement en énergie, le projet devrait explorer les possibilités de production locale d'énergies renouvelables et montrer comment assurer la stabilité du réseau et la sécurité de l'approvisionnement.

Espaces non bâtis et paysages

Le projet d'agglomération doit définir un plan paysage pour la région frontalière. L'accent sera mis sur la protection et l'interconnexion des espaces récréatifs et paysagers régionaux. Les projets d'espaces naturels existants comme la Bande bleue – axe de la Sarre – ou le plan directeur du parc régional de la Sarre, devront être pris en compte.

Une autre tâche consiste à préserver ou à développer les corridors écologiques. L'objectif est de protéger et de développer les espaces naturels et paysagers dans leur continuité, qui fait fi des frontières, de les relier aux espaces non bâtis dans les villes. Cela peut aller de pair avec le développement en réseau d'aires et d'infrastructures de loisirs transfrontalières de proximité.

En outre, le projet d'agglomération doit montrer comment concilier les objectifs contradictoires liés à la densification, à l'habitat, à l'économie, aux infrastructures de transport et au développement des espaces non bâtis. La gestion des surfaces de compensation permet d'atteindre l'équilibre recherché. Il faut toutefois, par principe, éviter d'intervenir dans les zones protégées.

Il convient en outre de renforcer l'identité régionale, mais aussi de préserver la diversité biologique et la fonction paysagère des espaces naturels. Cela suppose entre autres d'améliorer la qualité de l'eau des rivières et ruisseaux. Il faut, dans l'ensemble, d'après les conclusions du Planspiel, accorder plus de valeur à la ressource hydrique.

Le projet d'agglomération marque le passage à l'offensive en faveur d'un cadre de vie plus qualitatif dans l'espace SaarMoselle. Parmi les points d'entrée possibles dans cette mobilisation, citons les espaces paysagers, très importants pour la détente, mais aussi pour la biodiversité servant d'habitat pour la faune et la flore, la bonne qualité de l'air ou encore le plaisir gustatif associé aux produits locaux, si possible issus de l'agriculture biologique.

Adaptation au changement climatique et protection du climat

Pour renforcer la résilience climatique, il convient d'étudier tous les effets du changement climatique en SaarMoselle, région qui court des risques d'inondations et de fortes pluies, mais aussi de canicule et de sécheresse.

En termes de protection du climat, il s'agit d'abord d'identifier des stratégies de qualification énergétique du parc immobilier.

6.2.2 Processus d'élaboration d'un projet d'agglomération SaarMoselle

Le Planspiel a permis de dégager des objectifs, des enjeux thématiques et de définir une feuille de route en vue d'un développement intégré. Ensemble, ils posent les jalons du processus à mettre en œuvre pour élaborer ce projet d'agglomération.

La **feuille de route pour le projet d'agglomération transfrontalière** prévoit tout d'abord une phase de diagnostic afin de décrire le plus concrètement possible le développement territorial actuel et futur. Différentes perspectives entrent en ligne de compte : des expertises sectorielles sont élaborées concernant les principaux champs thématiques ; de plus, un conseil d'expert.e.s locaux et régionaux élabore de possibles corridors/axes de développement pour l'agglomération transfrontalière. En parallèle, des récits tirés du quotidien de la population dans l'espace frontalier sont recueillis.

Ces bases sont validées par des groupes de travail organisés autour de problématiques précises. Dans une seconde étape, les groupes de travail et le conseil d'expert.e.s se retrouvent lors d'une réunion « fermée » afin de concevoir la stratégie globale et la vision spatiale qui seront discutées lors du premier forum régional.

La troisième étape consiste en un approfondissement du processus itératif entre les différents appels à projets, et donc aussi entre les contributions concrètes, en particulier des communes/EPCI, ainsi qu'à un regroupement cohérent de l'ensemble des contributions autour de stratégies partielles (sous-stratégies) pour le projet d'agglomération. Les décideur.euse.s politiques sont impliqué.e.s, entre autres, via des visites de projets de « bonnes pratiques » dans les territoires et dans le cadre d'un second forum régional.

La quatrième et dernière étape a été consacrée à se mettre d'accord sur le passage à l'opérationnel : identification des projets phares, appels à projets pour les stratégies partielles, dispositions contractuelles ou encore mise en œuvre de laboratoires vivants qui servent à tester des solutions innovantes. Le contenu et les déclarations d'un projet d'agglomération sont consolidés dans le cadre du troisième forum régional

et sont finalisés dans un document. Un conseil citoyen accompagne l'ensemble du processus.

L'étude comparative sur la planification et l'autorisation des grandes surfaces commerciales dans l'Euro-district SaarMoselle constitue une première expertise qui éclaire avec plus de précision les aspects spécifiques de cette thématique prioritaire et qui émet des préconisations pour un processus coordonné au niveau transfrontalier lors de la planification de grandes surfaces commerciales (Kruse et al. 2022). Une expertise du même type devrait être mobilisée au moins pour le thème « Mobilité et développement territorial ».

Chef de file du projet, l'Eurodistrict assume la coordination du processus dans son ensemble. Il coordonne à cet effet le travail en commun et pose les jalons pour une élaboration structurée du projet d'agglomération. Participant aux différents groupes de travail, il fait le lien entre les thèmes et veille au bon respect d'une approche intégrée/transversale. Si une priorité peut être accordée à certains thèmes, globalement tous les enjeux doivent être traités.

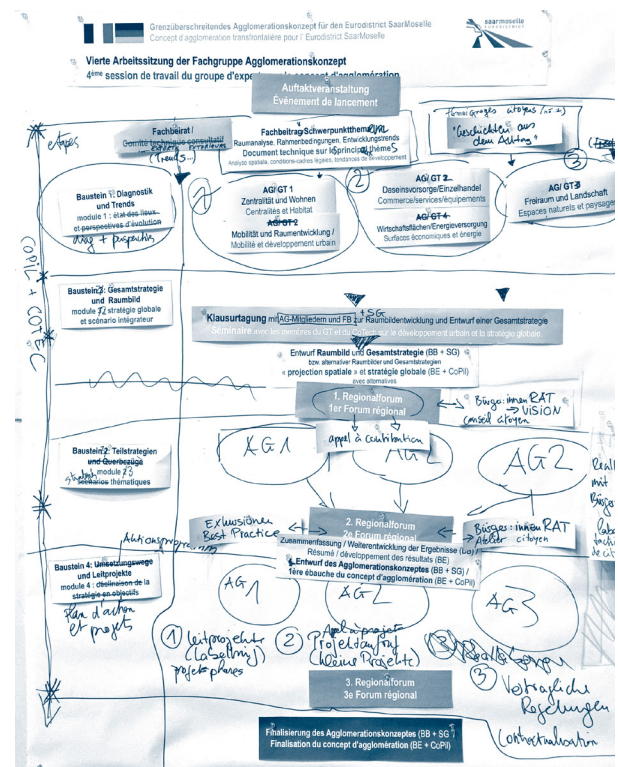
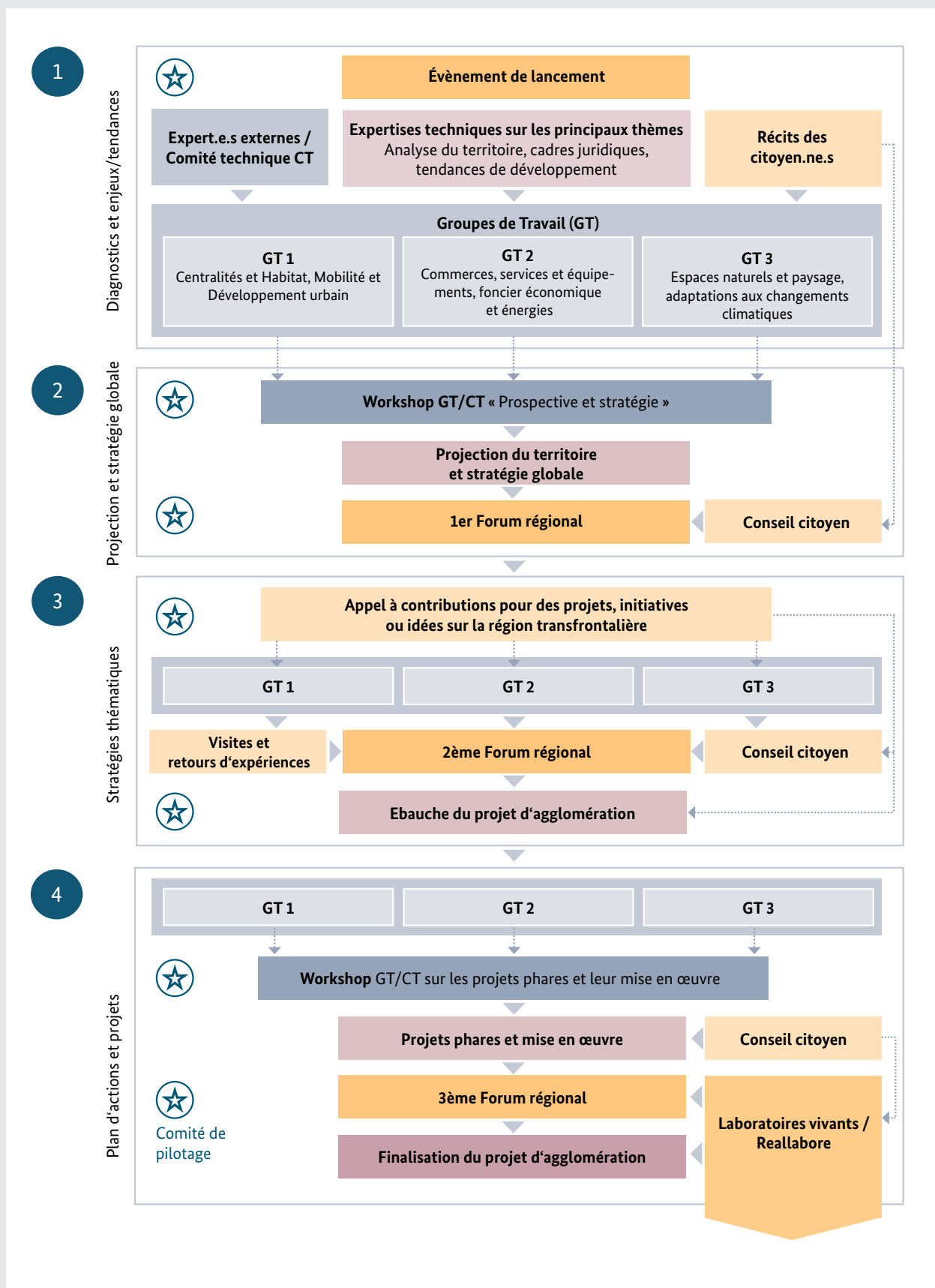


Photo: agl

Fig. 7 : Feuille de route pour l'élaboration d'un schéma d'agglomération pour l'Eurodistrict SaarMoselle

Source : réalisation interne



6.2.3 Autres recommandations pour l'élaboration du projet d'agglomération SaarMoselle

S'appuyer sur la stratégie territoriale de l'Eurodistrict : Les lignes directrices et stratégies à mettre en œuvre dans la région transfrontalière sont discutées dans l'Eurodistrict de manière quasi continue depuis 2010, avec une adaptation constante aux nouveaux enjeux. La dernière mise à jour de la stratégie territoriale date de 2020. Les participant.e.s au Planspiel ont toutefois pointé que la mise en œuvre échoue souvent par manque de (co)financements.

Il ressort des discussions du Planspiel que le projet d'agglomération pourrait aisément être rattaché à la stratégie territoriale de l'Eurodistrict. Il faudrait :

- y intégrer les nouveaux défis comme le changement climatique, l'évolution démographique ou le changement de cap en matière de mobilité ;
- rattacher le projet aux politiques de l'UE et reprendre, par exemple, l'objectif de développement territorial et de coopération du FEDER ;
- l'ancrer dans le quotidien des habitants, autrement dit y associer la population et susciter son soutien ;
- bénéficier d'un budget propre, indépendant des subventions ;
- créer un cadre pour la mise en œuvre de projets à long terme ;
- lancer de petits projets avec des résultats rapides et à grande portée, pouvant être mis en place sous forme de projets pilotes, visant à renforcer l'identification avec les stratégies communes de développement du projet d'agglomération.

Tenir compte des tendances prospectives : Dans l'exploration des tendances prospectives, à prendre en compte dans le projet d'agglomération, le thème du numérique s'est dégagé comme enjeu transversal, particulièrement important pour la région au regard de l'évolution des environnements de travail. Les effets du changement climatique, la nécessité de s'y adapter et la protection du climat sont aussi des thèmes importants pour l'avenir. Les participant.e.s ont aussi estimé que l'évolution de la démographie influencerait les développements dans la région. Les questions de la durabilité et d'une utilisation plus parcimonieuse de l'espace et des ressources ou encore des usages résilients vont prendre de l'importance ; toujours d'après les discussions, il s'agira à l'avenir de

trouver un équilibre entre croissance et décroissance. En outre, on s'intéresse de plus en plus à une utilisation polyvalente des espaces non bâtis.

Identifier les champs d'action à l'aide d'une analyse AFOM : Les points forts et les lacunes de la région SaarMoselle doivent être identifiés à l'aide d'une analyse AFOM. Le dossier D5 «AFOM et obstacles à la coopération transfrontalière» ainsi que les conclusions du jeu constituent une bonne base de travail.

Dans ce cadre ont été identifiés les **atouts** suivants :

- la qualité de vie particulière dont bénéficie l'espace frontalier franco-allemand ;
- le riche patrimoine culturel et industriel ;
- le riche patrimoine naturel et la spécificité des paysages ;
- la situation au cœur de l'Europe.

Le vivre ensemble dans un même cadre de vie sans frontière, les grandes réserves en eau et le rôle pionnier du territoire dans la coopération transfrontalière sont autant d'atouts supplémentaires. Le projet d'agglomération devra préciser ces points forts et les valoriser.

Parmi les **faiblesses** de la région énumérées par les participant.e.s, citons :

- le manque de visibilité de l'Eurodistrict ;
- la faible coopération avec le monde économique ;
- l'orientation faiblement stratégique des documents réglementaires de la planification urbaine ;
- l'absence de plans locaux d'urbanisme intercommunaux en France au sein du périmètre de l'Eurodistrict.

Les aspects suivants ont été considérés comme des **opportunités** pour la région :

- le développement en synergie des infrastructures de mobilité et de l'urbanisation ;
- le bilinguisme et le biculturalisme ;
- le rôle pionnier des régions frontalières.

Les points suivants ont été évalués comme des **menaces** pour le développement territorial :

- l'exode des jeunes ;
- les changements structurels durables et les rivalités ;
- l'adaptation nécessaire aux effets du changement climatique ;
- le déclin démographique et le vieillissement de la population.

Désigner concrètement les buts à atteindre, s'appuyer sur des projets phares pour les mettre en œuvre par ordre de priorité et les accompagner d'objectifs chiffrés significatifs : La définition d'objectifs concrets et la mise en place de projets phares accéléreront la mise en œuvre du projet et aideront à obtenir aussi vite que possible des résultats tangibles. L'intérêt d'un projet d'agglomération pour l'Eurodistrict SaarMoselle en devient d'autant plus évident; acteur.ice.s comme habitant.e.s s'identifient ainsi plus facilement au projet. Les projets d'agglomération menés en Suisse constituent à cet égard un modèle.

S'appuyer sur des documents de planification réglementaires et sur des projets de territoire (non réglementaires) : L'espace de planification fait déjà l'objet de nombreux documents réglementaires et non réglementaires, le plus souvent axés sur des thèmes précis. Le projet d'agglomération peut s'appuyer sur ces plans, programmes et projets (voir tableau 3).

Tableau 3 : Points de repère pour le projet d'agglomération

Source : réalisation interne

Eurodistrict SaarMoselle	<ul style="list-style-type: none"> ■ Approfondissement et mise en œuvre de la stratégie territoriale SaarMoselle 2021-2027 (2020) ■ Stratégie territoriale SaarMoselle 2020 (2016) ■ Schéma directeur pour la région SaarMoselle (2011) ■ Résultats intermédiaires - étude comparative sur les pratiques de planification et d'autorisation des projets de grandes surfaces commerciales dans l'Eurodistrict SaarMoselle (2021) ■ Rapport sur la faisabilité de l'extension transfrontalière du réseau de tram dans la métropole SaarMoselle (2015) ■ Etude socioéconomique (2015)
Planification communale et à l'échelle supérieure	<ul style="list-style-type: none"> ■ Plan d'occupation des sols et plan-paysage du Regionalverband Saarbrücken ■ Plan de développement du réseau public de transports en commun de la Sarre (2020) ■ Schéma intégré de protection du climat pour le Regionalverband Saarbrücken (2014) ■ Plan de développement du Land (plan partiel environnement/habitat) de la Sarre (2004/2007) ■ Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET 2019) Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Val de Rosselle (2020) ■ Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Arrondissement de Sarreguemines (2014)
Divers	<ul style="list-style-type: none"> ■ Enquête intercommunale sur les zones d'activités économiques pour le Regionalverband Saarbrücken (2020) ■ Etude sur les commerces et les centres-villes pour le Regionalverband Saarbrücken (2018) ■ La Bande bleue – axe de la Sarre (2010) ■ Plan directeur du parc régional de la Sarre (2006)

6.3 Mieux coordonner les outils de la planification territoriale au niveau transfrontalier

Les systèmes de planification nationaux ne peuvent pas être synchronisés et harmonisés facilement, du fait des grandes différences entre le système et le droit de la planification en France et en Allemagne. Du point de vue du droit national, il n'est pas possible de planifier au-delà des frontières. C'est pourquoi on a fréquemment recours à des projets informels dans l'espace transfrontalier. Dans les Planspiele, la manière de renforcer le caractère contraignant de la planification territoriale transfrontalière a été intensément débattue. Les discussions et l'analyse transversale qui a suivi, permettent de tirer les recommandations suivantes :

Les recommandations

Encourager la compréhension de l'aménagement du territoire de part et d'autre de la frontière : information, traduction et formation continue. Les compétences des parties prenantes à la planification territoriale dans les espaces frontaliers et du pays voisin doivent être renforcées, par exemple par des modules transfrontaliers d'enseignement, de formation initiale et continue. Les parties concernées doivent identifier, comprendre et ainsi apprendre à gérer les différences eu égard aux niveaux de planification et aux structures décisionnelles, aux instruments et à leur portée, et connaître les habitudes de travail et les modes de communication. À cet égard, il est important de mettre à disposition des supports d'information bilingues présentant les systèmes de planification des deux pays et de traduire pour l'autre partie les déclarations essentielles des documents réglementaires à l'échelle nationale, régionale et territoriale traitant des espaces frontaliers, tant du point de vue linguistique que de leur signification et leur portée. L'élaboration d'un glossaire franco-allemand pour le domaine de la planification territoriale permettrait d'améliorer la compréhension de certaines notions et certains concepts. Une boîte à outils numérique dédiée la planification territoriale et le développement territorial pour les projets de planification territoriale et de développement territorial dans les régions frontalières pourrait faciliter les processus d'apprentissage.

Établir la planification territoriale dans l'espace frontalier en tant que champ de communication propre : intensifier la consultation et la participation transfrontalière. L'une des premières étapes consiste à informer le pays voisin de manière fiable sur la mise en place de documents de d'aménagement du territoire et d'urbanisme affectant l'espace frontalier comme sur les grands projets de nature transfrontalière. Les rencontres transfrontalières régulières entre les niveaux techniques favorisent la fluidité des échanges, la création de réseaux et une communication rapide des évolutions juridiques et du système de planification. À cet égard, il est possible de recourir aux structures existantes dans le Rhin supérieur et dans la Grande Région. Dans la pratique de l'aménagement, il convient d'allouer des ressources pour les missions de traduction simultanée afin d'éliminer les obstacles à une bonne compréhension (linguistique).

Consolider la participation transfrontalière des personnes publiques associées Il convient d'impliquer de manière plus approfondie les organismes de planification du pays voisin en tant que personnes publiques associées (PPA/TÖB), de pérenniser et de professionnaliser les procédures de consultation transfrontalières. Par ailleurs, les Eurodistricts, sur la base de leur expérience globale dans la coopération transfrontalière, devraient être reconnus en tant que PPA ou TÖB (cf. article 13 § 2 du traité d'Aix-la-Chapelle qui invite explicitement à accorder davantage de compétences aux Eurodistricts).

Convenir de feuilles de route contraignantes pour l'intégration des orientations et des objectifs des stratégies et des schémas transfrontaliers dans les documents de planification réglementaires. A partir des projets de territoire transfrontalier ou de tout autre projet transfrontalier, des feuilles de route, visant à intégrer leurs contenus dans les documents réglementaires, devraient être élaborées avec les acteurs de la planification dans l'espace transfrontalier. À cette fin, il convient d'identifier et de se mettre d'accord sur les interfaces (Schnittstelle) entre le schéma, la stratégie ou le projet transfrontalier et les instruments réglementaires dans les deux territoires nationaux. À cet égard, l'intégration réglementaire de stratégies et de préconisations doit tenir compte du rôle des différents niveaux de planification et de leurs outils réglementaires respectifs. Il conviendrait de définir, le plus concrètement possible, les possibilités et les délais de ces intégrations. Celles-ci pourraient s'appuyer sur des modifications ou des révisions des documents réglementaires (niveau des Régions et des Land, niveau territorial français et régional allemand, intercommunal). Les feuilles de route peuvent servir de support de débat et de validation dans les instances politiques aux différents niveaux de planification des deux côtés de la frontière.

Vérifier la cohérence des documents de planification nationaux et régionaux et leurs impacts au niveau des espaces frontaliers. Pour la planification territoriale transfrontalière, il serait utile de soumettre les programmes et documents réglementaires supra-locaux (de niveau

supérieur) à un examen de cohérence réciproque et d'évaluation de leurs impacts sur l'espace frontalier. En vue d'éviter des discontinuités, cela signifie de devoir vérifier, de chaque côté de la frontière, la cohérence des enjeux stratégiques, des objectifs et des orientations spatiales nationaux, avec ceux de la planification du pays voisin. Ensuite, il faut aussi veiller aux impacts spécifiques de ces documents sur les espaces frontaliers et sur les interactions fonctionnelles entre les différents bassins de vie nationaux et transfrontaliers. En conséquence, il conviendrait de définir, de coordonner et, le cas échéant, d'adapter les politiques et les objectifs de développement territorial et d'aménagement du territoire en Allemagne et en France, que ce soit au niveau régional à travers les LEP (plans de développement des Lands) et le SRADDET Grand Est ou au niveau territorial avec le RP (Regionalplan) et le SCoT. Ici aussi, il convient de développer des habitudes.

Introduire les principes du mécanisme transfrontalier européen (ECBM). L'aménagement du territoire transfrontalier pourrait faciliter l'introduction du mécanisme facultatif « permettant de surmonter les obstacles juridiques et administratifs dans les régions frontalières » (en anglais : European Cross-Border Mechanism, ECBM), très discuté au cours des dernières années au niveau européen. Le règlement proposé par la Commission prévoit notamment l'application facultative et consensuelle d'une seule législation ou d'une nouvelle législation sur mesure pour un projet transfrontalier clairement défini matériellement et dans l'espace, afin de favoriser l'intégration des espaces frontaliers.

Enseignements tirés des deux Planspiele du projet MORO

Les grandes différences entre les systèmes et le droit de la planification en France et en Allemagne montrent clairement qu'ils sont difficiles à synchroniser et à harmoniser. C'est pourquoi, le recours à des documents de planification non réglementaires (informels), comme les projets de territoire, est fréquent dans l'espace transfrontalier (voir chapitre 6.2).

Une feuille de route contraignante, et validée politiquement, est donc nécessaire pour mettre en œuvre les

objectifs, les stratégies, les actions et les programmes découlant de projets de territoire transfrontaliers non réglementaires (informels) dans les outils réglementaires de l'État voisin. Cette approche a fait l'objet de vives discussions au cours des Planspiele.

Dans les deux Planspiele, les différences observées dans les systèmes de planification ont été considérées comme l'un des principaux obstacles à la coopération transfrontalière. Les niveaux de planification sont difficilement comparables entre-eux. La cartographie et les prescriptions contenues dans les plans allemands et les documents français ne sont que

partiellement juxtaposables : en France, la planification spatiale est résolument axée sur la stratégie et constitue le cadre possible du dialogue territorial. Les ensembles de documents réglementaires sont régulièrement mis à jour. Le SCoT du Val de Rosselle a, par exemple, été approuvé en 2012 et révisé en 2020. Le SCoT de l'arrondissement de Sarreguemines a été adopté en 2014 et sera probablement remanié dans les années à venir.

Les processus transfrontaliers de consultation sont difficiles à mettre en place, notamment parce que la barrière de la langue et le manque de connaissance des parties prenantes compliquent les contacts et les échanges. Il en résulte une charge de travail conséquente pour la mise en place de processus de planification transfrontaliers. Dans le périmètre du Planspiel de SaarMoselle, par exemple, il n'y a jusqu'à présent, côté français, aucune coopération intercommunale dans la planification (et donc aucun PLUi), si bien que la communauté urbaine (Regionalverband) de Sarrebruck, en tant que porteur de la planification sur l'occupation des sols, se trouve confrontée à une multitude d'interlocuteurs côté français. Dans les deux périmètres de Planspiel, la question d'un caractère plus contraignant pour les projets d'aménagement dans les régions frontalières a été centrale. Cette problématique a été également un point de départ et une mission essentielle du projet MORO. Néanmoins, l'attitude critique côté français vis-à-vis d'un mécanisme plus contraignant de la planification se retrouve clairement dans le choix des mots utilisés : dès la conception du MORO, le terme «*Verbindlichkeit*» (effet contraignant) utilisé côté allemand a été remplacé en français par la notion d'«*engagement*». Cela se justifie, entre autres, par l'introduction tardive des outils que sont le SRADDET et le SCoT ainsi que par la limitation associée des compétences communales en matière de planification (voir plus haut).

Afin de reprendre des objectifs, stratégies, et actions issus de projets transfrontaliers décidés en commun, dans les outils réglementaires respectifs de l'aménagement du territoire, il convient tout d'abord de mettre en évidence les «*points de contact*» entre les documents de planification côté allemand et français. Sur cette base, il faut alors convenir d'une feuille de route pour leur intégration, en étroite concertation avec les acteurs politiques et techniques, aux différents niveaux de planification. Ainsi, le rôle du niveau régional, territorial et (inter)communal et de ses outils

de planification dans le cas concret de l'espace frontalier concerné doit, par exemple, être clarifié. En ce qui concerne l'Eurodistrict SaarMoselle, il n'existe en Sarre qu'une planification au niveau du Land et pas de planification régionale, mais on trouve, en revanche, un plan d'occupation des sols intercommunal pour le Regionalverband Saarbrücken. Le schéma fig.8 visualise les possibilités d'une «*feuille de route d'intégration*». Elles ont été élaborées à partir des discussions des deux territoires de Planspiel.

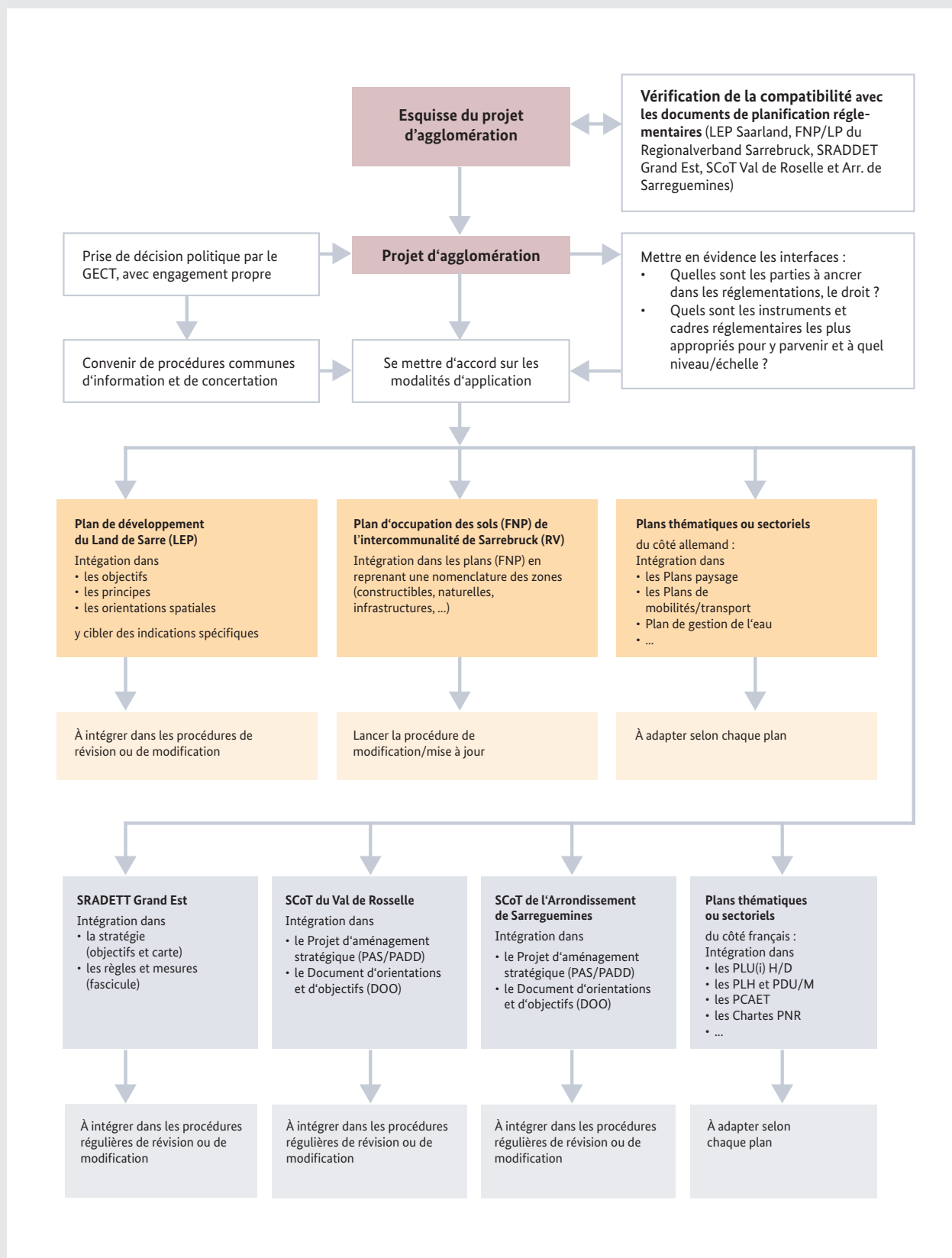
Si des projets transfrontaliers se lançaient, il conviendrait en amont de contractualiser un engagement (*Selbstverpflichtung*) des décideurs quant à la future intégration des objectifs, des stratégies et des actions, convenus conjointement, dans les documents réglementaires. L'objectif à long terme est l'établissement d'une (stratégie de) planification territoriale transfrontalière contraignante/cohérente.

L'étude de ces questions dans le cadre de la simulation a montré :

- qu'il existe des instruments de coopération (GECT, ITI, ECBM), appuis d'une approche stratégique intégrée ;
- qu'un projet d'agglomération transfrontalière ou des éléments tirés de documents de planification allemands peuvent être repris dans les documents français (et vice versa), de manière facultative et dans le respect de la hiérarchie des normes ;
- que certains SCOT comportent déjà une dimension transfrontalière (par exemple la démarche interSCOT du sillon lorrain).
- Pour conférer un caractère juridiquement contraignant à la planification, il faudrait, de l'avis des participants, procéder de la manière suivante :
 - renforcer le poids des approches non réglementaires dans les consultations transfrontalières ;
 - ancrer les objectifs et les actions du projet d'agglomération dans des cadres de planification juridiquement contraignants (SRADDET, SCoT, plan d'occupation des sols, LEP, etc.) par un engagement contractuel des collectivités territoriales/acteurs ;
 - garantir le respect des accords le cas échéant, par des mécanismes de sanction ;
 - engager tous les niveaux de hiérarchie de la planification, par des accords contractuels dans l'espace transfrontalier ; l'utilisation de l'outil ECBM pourrait être utile dans ce contexte.

Fig. 8 : Concept d'agglomération transfrontalière de l'Eurodistrict SaarMoselle : feuille de route pour intégrer les résultats dans les outils réglementaires de la planification territoriale

Source : réalisation interne



6.4 Orienter les structures de gouvernance vers un développement territorial transfrontalier renforcé

Pour réussir le développement territorial et régional transfrontalier, il est nécessaire de disposer de structures et de processus qui permettent de coordonner les parties prenantes, de concevoir des stratégies et de mettre en œuvre des mesures dans l'espace frontalier. Pour chacun des versants nationaux, le Comité de coopération transfrontalière du Traité d'Aix-la-Chapelle favorise et pérennise le dialogue franco-allemand, associe étroitement les parties prenantes dans l'espace frontalier et se donne pour objectif d'éliminer les obstacles à la coopération transfrontalière. Au niveau régional et local, il est recommandé de :



Photo: agl

Les recommandations

Développer des structures de gouvernance solides de nature notamment à garantir un rapprochement avec les instances et les bassins de vie nationaux pour pouvoir y mettre en œuvre les objectifs et les actions convenus en commun. Afin d'en favoriser l'intégration dans les documents réglementaires, il est en outre important d'impliquer les instances décisionnelles concernées de chacun des pays, et de renforcer, ainsi, le caractère contraignant des projets de territoire transfrontaliers.

Opter pour des structures de gouvernance sur mesure qui tiennent compte des conditions-cadres politiques et administratives dans l'espace frontalier, ainsi que des missions et des objectifs à mettre en œuvre. S'arrimer aux structures existantes, notamment, renforcer le rôle des Eurodistricts, c'est-à-dire à des structures de gouvernance souvent bien établies et éprouvées dans les régions frontalières, telles que les Eurodistricts. À cette fin, il faudrait élargir leurs compétences au domaine de la planification territo-

riale et augmenter leurs ressources en personnel et financières. Si nécessaire, il peut être néanmoins judicieux de créer de nouvelles instances (temporaires) ou d'établir de nouveaux processus.

Installer et mettre en relation des points de contact dans les institutions, par exemple en créant des unités de conseil pour toutes les questions transfrontalières ou en recourant à des points de contact dans certaines institutions existantes ou collectivités territoriales.

Impliquer en temps utile les acteur.ice.s politiques, en tenant compte de chaque culture nationale de planification. Ainsi, côté français, il conviendra d'impliquer le plus tôt possible les acteur.ice.s politiques. En outre, avant d'établir la composition des instances, il est important de déterminer quels sont les niveaux des acteur.ice.s de la planification et de l'administration à impliquer et sous quel format.

Enseignements tirés du Planspiel et du projet MORO

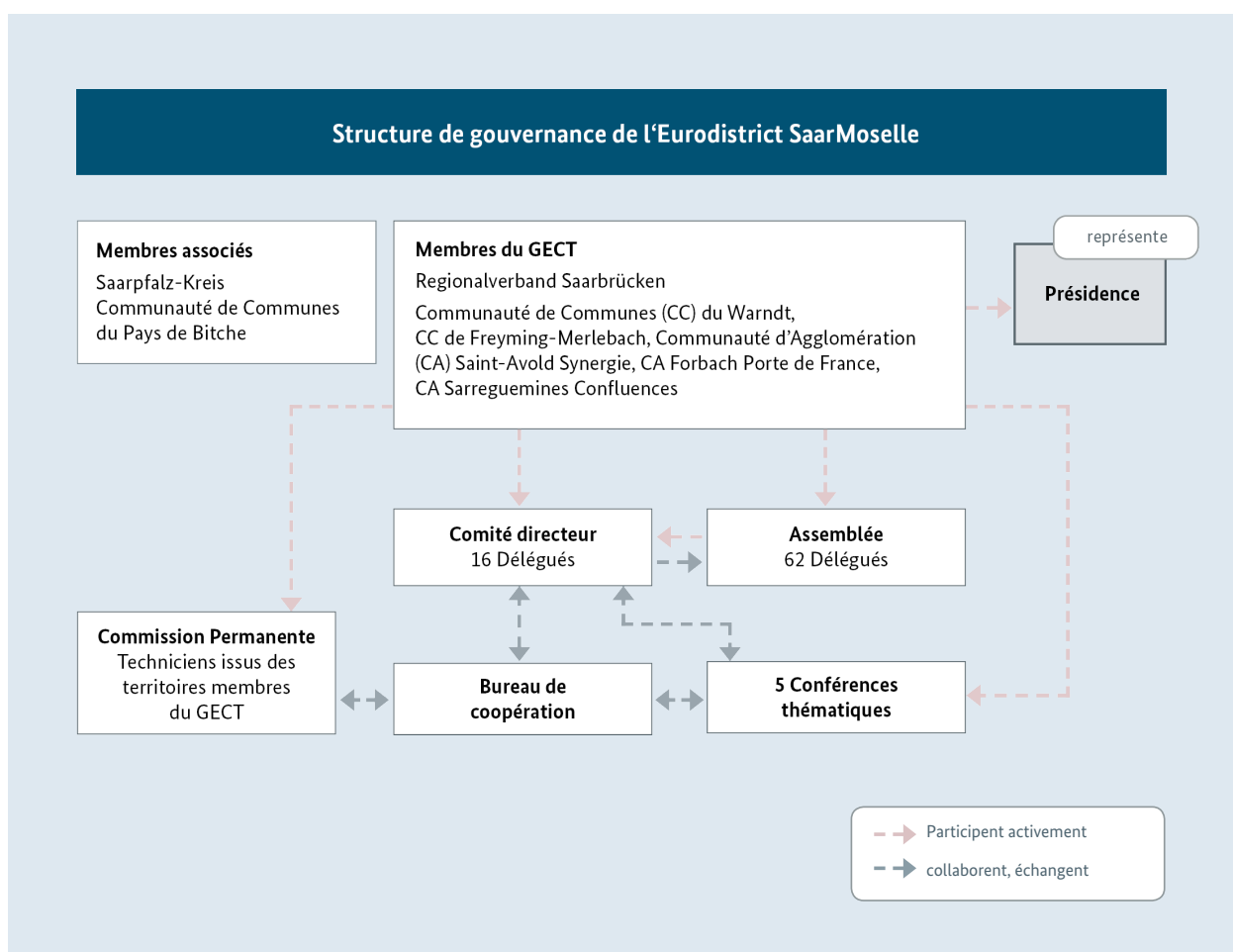
Pour le projet d'agglomération transfrontalière, le GECT Eurodistrict SaarMoselle se présente comme le porteur du projet, d'autant plus qu'il était à l'origine de l'initiative de ce projet d'agglomération. Dans ce cas, un.e référent.e pour le projet pourrait assurer la continuité du processus et de la mise en œuvre. Pour l'élaboration du projet d'agglomération et l'accompagnement de sa mise en œuvre, il conviendrait de mettre en place et d'activer des instances de travail appropriées en profitant de celles déjà existantes. Il s'agit de l'assemblée des membres, le comité directeur ou les conférences thématiques, et en incluant éven-

tuellement d'autres partenaires de coopération (voir fig. 9). Dans l'ensemble, la fonction de coordination de l'Eurodistrict SaarMoselle devrait être renforcée. À cet égard, des ressources financières et humaines adaptées ont été réclamées dans le cadre du Planspiel.

Une autre suggestion issue du Planspiel serait d'adopter de nouveaux modes d'action, par exemple en soutenant des idées, en lançant des appels à projets, ou en informant sur les possibilités de subventions et de financements. Pour l'élaboration et la mise en œuvre du projet d'agglomération, le partenariat devrait lancer des projets innovants, soutenir les approches expérimentales et établir des ordres de priorité entre projets.

Fig 9 : Structure de gouvernance de l'Eurodistrict SaarMoselle

Source : réalisation interne



Organisation de la gouvernance pour l'élaboration d'un projet d'agglomération transfrontalière

Le mode de gouvernance choisi s'appuie sur une structure légère, est en adéquation avec la feuille de route pour l'élaboration d'un concept d'agglomération (voir fig. 18) et repose sur des coopérations transfrontalières existantes dans l'espace de planification (voir fig. 8).

En raison de son organisation décisionnelle, de ses missions et de ses membres, l'Eurodistrict SaarMoselle est un porteur de projet pertinent. Sa mission principale est la coordination globale du projet et l'articulation avec les autres institutions concernées et les (potentiels) financeurs. L'Eurodistrict est positionné au cœur de la structure de gouvernance, en particulier son assemblée, son comité directeur et son bureau de coopération. D'autres partenaires de coopération devraient être impliqués : la Région Grand Est, les Préfectures de région et de département, le Land de Sarre, le Département de la Moselle, les syndicats mixtes des SCoT concernés et la Ville de Sarrebruck. La collaboration est régie par un accord de coopération.

Le comité de pilotage (CoPil) prend en charge la gestion stratégique du processus. Il est composé de représentant.e.s issu.e.s des instances décisionnelles des partenaires et l'Eurodistrict y est représenté par son comité directeur. Les membres du comité de pilotage valident le déroulement du processus, accompagnent ses étapes importantes et conviennent d'une procédure d'information et de validation avec les instances politiques concernées de chaque côté de la frontière. Les partenaires s'engagent en conséquence à promouvoir une politique de foncier économique et cohérente au sein de leurs instances de décision et à modifier, selon les besoins, les documents réglementaires dont ils ont la compétence.

Le bureau de coopération de l'Eurodistrict assume les tâches administratives, coordonne l'ensemble du processus et sert de « point de contact » avec les différentes instances et parties prenantes. Pour ce faire, il doit être doté des ressources humaines et financières adéquates. L'équipe d'accompagnement du projet facilite la gestion des opérations et assure la qualité professionnelle du processus. Elle est notamment responsable du traitement des résultats intermédiaires et finaux.

Le groupe technique (CoTech) « concept d'agglomération » se compose de représentant.e.s techniques des partenaires de la coopération et devraient couvrir, sur le plan des compétences, l'ensemble des champs thématiques nécessaires à l'élaboration du concept d'agglomération. Ils sont issus des autorités

de planification et des administrations sectorielles. Avec le soutien de l'équipe d'accompagnements ; le CoTech coordonne les groupes de travail ainsi que le processus de participation des habitant.e.s (Conseil citoyen).

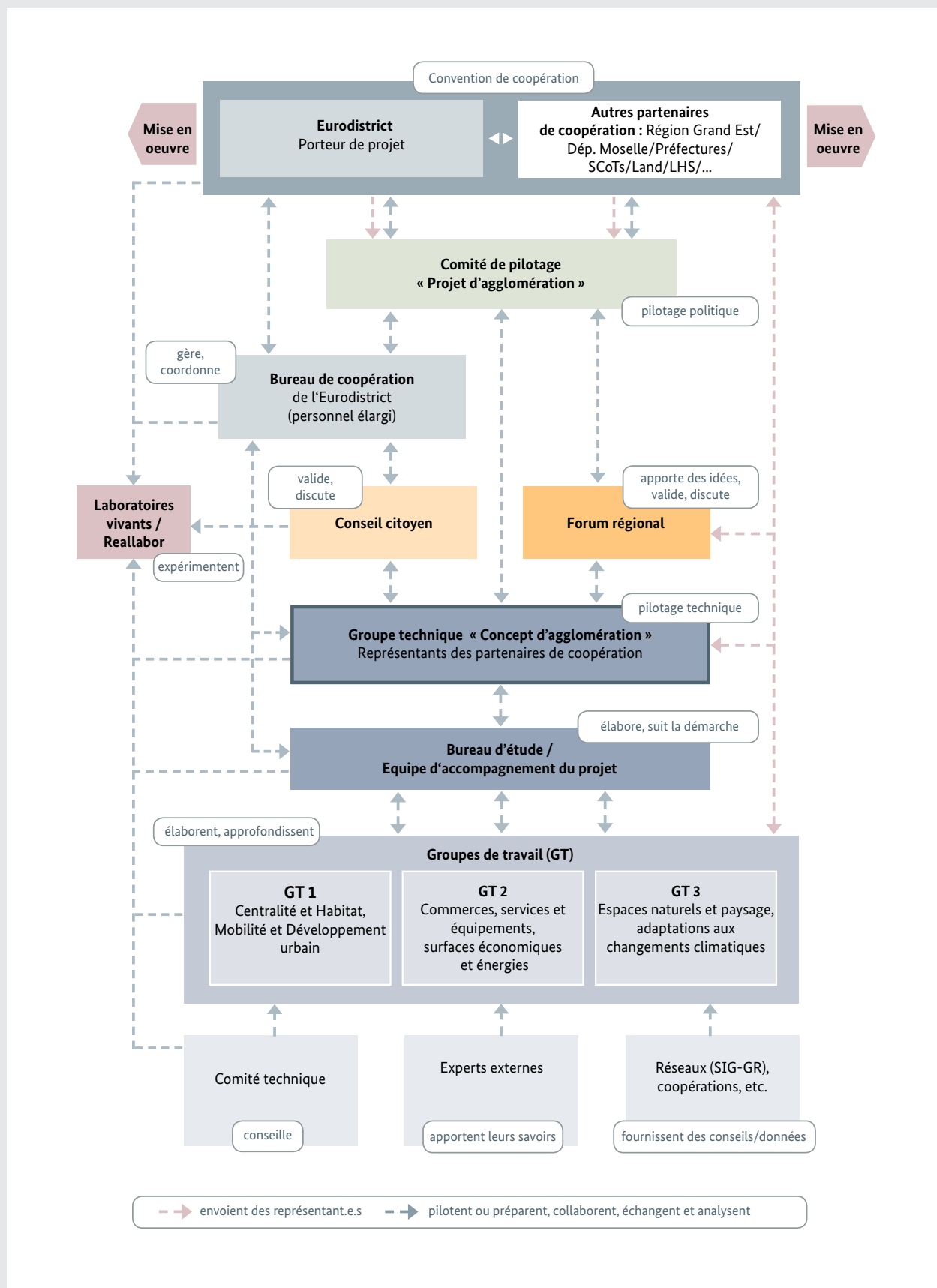
Des expert.e.s issu.e.s des communes/EPCI et du territoire de même que les membres du CoTech élaborent les contenus structurants du concept d'agglomération au sein de groupes de travail (GT). Chaque GT compte au moins un.e expert.e de la planification qui apporte une contribution transversale. Les supports des travaux sont des expertises techniques et des rapports du bureau d'études accompagnant le projet. Les travaux sont organisés autour d'ateliers spécifiques et de journées de réflexion communes.

Un groupe technique consultatif apporte des expertises externes aux acteur.ice.s techniques et politiques participants à l'élaboration du projet d'agglomération. Il est constitué d'une diversité expert.e.s issu.e.s d'organismes variés. Ces expertises constituent les bases du concept d'agglomération transfrontalière. Elles traitent dans un premier temps de thématiques majeures : analyse spatiale (état des lieux), conditions-cadres (juridiques et programmatique) et tendances prospectives. Dans un second temps, ces expertises aident à développer des stratégies spécifiques en fonction des contextes. L'intégration dans d'autres réseaux (SIG Grande-Région, coopérations...) permet d'alimenter le projet en informations, de recueillir des idées et de s'en inspirer. On peut notamment citer ici les réseaux de coopération dans la Grande Région dans les domaines de la mobilité, de la protection de la nature ou des activités de loisirs.

Le conseil citoyen accompagne le processus d'élaboration et de mise en œuvre du concept d'agglomération transfrontalière. Son rôle est d'apporter des idées, d'en débattre et de les valider, et ceci à partir de propositions issues des groupes de travail, mais également des forums régionaux auxquels les membres du conseil citoyen prennent également part activement. Avec l'aide du conseil citoyen, les idées de projet et les propositions d'actions concrètes sont testées dans des laboratoires vivants (Reallabor). La préparation technique de ces derniers (conseil citoyen et Reallabor) est effectuée par le bureau d'accompagnement, le groupe technique et les groupes de travail. Les forums régionaux permettent de diffuser des informations auprès du public, concernant les objectifs, les résultats escomptés et le processus d'élaboration du concept d'agglomération.

Fig. 10 : Structure de la gouvernance pour l'élaboration d'un projet d'agglomération dans l'Eurodistrict SaarMoselle

Source : Réalisation interne



6.5 Construire l'Europe avec les citoyen.ne.s des régions frontalières

La participation des acteur.ice.s de la société civile et des citoyen.ne.s dans la planification territoriale contribue à favoriser la compréhension réciproque, la transparence et l'acceptation de la planification territoriale. Toutefois, les opportunités de participation suscitent souvent un faible intérêt en ce qui concerne les planifications territoriales. Dans l'espace transfrontalier, les opportunités de participation font face à des défis supplémentaires. Ainsi, dans ce contexte, il est essentiel d'impliquer les individus avec des formats innovants. À cet égard, nous recommandons de :

Les recommandations

Développer de nouveaux formats de participation dans les régions frontalières.

Promouvoir des formats tels que le conseil des citoyen.ne.s pour pérenniser et institutionnaliser la participation transfrontalière, les dialogues et les plateformes en ligne qui permettent une participation facile d'accès ou des événements spécifiques s'adressant à des groupes spécifiques (scène culturelle, jeunes, séniors).

Tester la mise en œuvre concrète du projet au sein de « laboratoires vivants » (Reallabor).

Cela consiste à développer des projets concrets et mobilisateurs ayant un impact positif sur la vie quotidienne de la population, des navetteurs transfrontaliers et des entreprises par exemple. Ceux-ci testent des approches et des mesures en étroite collaboration avec des scientifiques, des parties prenantes disposant d'une expertise technique et la population. Les laboratoires vivants offrent un espace dédié à l'expérimentation et ils peuvent concerner divers champs thématiques tels que la mobilité et le développement territorial, l'aménagement de l'espace non bâti et l'adaptation au changement climatique. La clause d'expérimentation du traité d'Aix-la-Chapelle en pose le cadre juridique.

Enseignements tirés du Planspiel du projet MORO

Lors du Planspiel, le thème de la participation citoyenne est apparu comme jouant un rôle important. L'élaboration du plan d'agglomération doit se comprendre comme un processus de participation ouvert au cours duquel il s'agit d'impliquer activement des acteur.ice.s de la société civile ainsi que la population de l'espace frontalier. Les projets d'agglomération dans les régions frontalières pourraient ainsi servir de plateformes pour l'apprentissage interculturel et pour un dialogue transfrontalier en matière de planification.

Pour les participant.e.s, cela a été l'occasion d'ouvrir des perspectives de collaboration et d'appropriation et de viser une compréhension des thèmes et projets conflictuels par l'instauration d'un cadre de dialogue approprié. De plus, de nouveaux formats de participation transfrontalière doivent être testés afin de susciter l'intérêt et le désir de coopérer. La population pourrait être impliquée dès la compilation des bases techniques grâce à l'apport de « récits du quotidien », permettant ainsi de transmettre de manière vivante leur vécu au quotidien dans la région frontalière. Un comité citoyen franco-allemand ainsi que des forums régionaux consolideraient la participation, de manière que toutes les phases du projet d'agglomération puissent faire l'objet de retours de la part de la population de l'espace frontalier.

La capitale régionale Sarrebruck et la communauté d'agglomération de Forbach ont osé faire le premier pas en faveur d'un dialogue citoyen transfrontalier : avec le soutien de la fondation Robert Bosch Stiftung, elles vont mettre en œuvre l'idée développée lors du Planspiel d'un comité citoyen franco-allemand pour accompagner le projet d'agglomération transfrontalière dans le cadre d'un laboratoire vivant (Robert-Bosch-Stiftung 2022).

Ce comité permet également de répondre à la crainte de voir les projets stratégiques susciter peu d'intérêt de la part de la population, en particulier dans les espaces frontaliers. Il est effectivement plus facile d'identifier et de démontrer conjointement la valeur ajoutée apportée par l'aménagement et le développement territorial transfrontalier en mettant en avant des approches concrètes et des projets proches des citoyen.ne.s. Cela a été rappelé dans le cadre du Planspiel et, dans ce contexte, le format du laboratoire vivant a été explicitement introduit dans la phase d'élaboration du projet d'agglomération transfrontalière.

Comité citoyen franco-allemand dans l'Eurodistrict SaarMoselle pour le projet d'agglomération transfrontalière

Par l'intermédiaire de son programme Common Ground, la fondation allemande Robert Bosch Stiftung encourage les projets transfrontaliers dans lesquels la population participe activement à l'aménagement et au développement de leurs régions frontalières. Le projet soumis à l'initiative de la capitale régionale Sarrebruck et de la communauté d'agglomération de Forbach fait partie des huit projets retenus dans le programme de financement. Il vise à accompagner l'élaboration du projet d'agglomération pour l'Eurodistrict SaarMoselle avec un comité citoyen. (Robert-Bosch-Stiftung 2022)

Le comité citoyen est conçu comme un projet de participation dynamique et apprenant, étroitement lié à l'élaboration du projet d'agglomération. Ce comité doit être ouvert à l'ensemble des citoyen.ne.s de la région transfrontalière. Le conseil citoyen prévu doit être composé à parité de participant.e.s

français.e.s et allemand.e.s et apporter des suggestions et des idées au projet d'agglomération.

Le processus de participation doit débiter par une première action au printemps 2023. On prévoit une enquête réalisée auprès de la population qui permettra de recueillir des anecdotes tirées du quotidien. Elle devrait mettre en évidence les avantages et les enjeux de la coopération transfrontalière. En fonction du processus d'élaboration du projet d'agglomération et des résultats de la première étape de la participation, des dialogues citoyens pourront alors voir le jour sous la forme de Planspiel ou sous des formats de participation numériques. La mise en œuvre du projet est soutenue par le partenaire de la société civile Europ'Age e.V. et le comité citoyen de Forbach. Le comité citoyen perçoit des subventions du programme Common Ground jusqu'en 2025.



Photo: Communauté d'agglomération Forbach Porte de France

Tester des solutions innovantes avec les citoyen.ne.s au sein de « laboratoires vivants »

Dans un laboratoire vivant (Reallabor), des représentant.e.s du monde scientifique, des pratiques de terrain et de la société civile développent, testent et étudient, selon un processus participatif et coopératif, des idées et des stratégies innovantes, notamment autour de questions liées à l'évolution de la société et des territoires. Pour cela, la méthode de laboratoire de sciences naturelles est transférée à l'analyse de processus sociaux et politiques : au centre des préoccupations se trouvent l'apprentissage commun dans un cadre expérimental et l'élaboration de solutions pour faire face aux enjeux actuels. Le cœur de cette méthode est la coopération avec des acteur.ice.s de terrain, en les considérant, avec leur savoir, « sur le même pied d'égalité » que les autres acteur.ice.s afin d'éviter qu'ils ne se considèrent eux-mêmes comme des sujets de recherche. (voir Schneidewind 2014, Schaepke et al. 2017, BMWI 2019, KIT 2022)

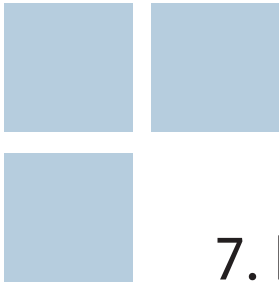
L'intérêt croissant pour les laboratoires vivants s'explique par l'importance et la complexité accrues des processus de transformation pour aller vers plus de développement durable. Ceux-ci et celles-ci requièrent une approche transdisciplinaire pour laquelle les connaissances, celles des systèmes, celles des objectifs et celles associées à des transformations adaptées au contexte et aux parties prenantes, doivent être reliées les unes avec les autres (Schneidewind 2014 : 6 s.).

Avec l'idée de laboratoires vivants, sont associés différents objectifs dans les domaines d'action les plus divers de la politique territoriale et locale ; ces objectifs peuvent concerner la politique économique, la politique environnementale, la politique en matière de mobilité ou de développement urbain. "En outre, par le biais de laboratoires vivants, les autorités législatives (fédérales) poursuivent souvent un objectif d'approfondissement du savoir réglementaire. Afin de continuer à développer et à améliorer les cadres réglementaires, l'objectif est de comprendre les interactions entre ceux-ci, existants ou modifiés, et certaines innovations". (BMWI 2019 : 21)

Conformément au Manuel concernant les laboratoires vivants (BMWI 2019), « ces espaces de test pour l'innovation et la réglementation » sont avant tout caractérisés par trois éléments :

1. Les laboratoires vivants sont des expérimentations limitées dans le temps et l'espace dans lesquels des technologies ou des modèles économiques innovants sont testés dans des conditions réelles. Habituellement, les technologies ou les modèles économiques innovants ne sont que partiellement conciliables avec le cadre légal et réglementaire en vigueur. En effet, ces innovations n'étaient tout simplement pas encore envisageable lors de la rédaction des lois concernées.
2. Par conséquent les laboratoires vivants s'appuient sur les marges de manœuvre [associées à l'interprétation] juridique. Les clauses d'expérimentation ou autres instruments visant à assouplir le cadre juridique permettent de recourir aux laboratoires vivants lorsque les technologies ou les modèles économiques à tester n'ont pas été prévus dans le cadre légal en vigueur.
3. Les laboratoires vivants sont liés à un « intérêt pour le savoir réglementaire ». Ce qui signifie que la préoccupation centrale est à la fois l'innovation, mais également l'apprentissage autour des questions réglementaires au bénéfice des futures lois.». (BMWI 2019 : 7)

Il existe désormais de nombreux exemples concernant le recours aux laboratoires vivants. À Schorndorf, près de Stuttgart, par exemple, un nouveau système de bus a été développé conjointement avec la population : il est dorénavant parfaitement adapté aux besoins des usager.ère.s. (Kommunikationsbüro Ulmer GmbH 2022) Dans le cadre du concours « Zukunftsstadt » (la ville du futur) du ministère fédéral pour l'Enseignement et la Recherche, huit villes testent dans des laboratoires vivants la mise en œuvre de leurs visions pour 2030+ développée conjointement avec la population, le monde scientifique, les politiques locaux, le secteur économique et l'administration et qui se sont concrétisées dans des projets (BMBF 2022).



7. Les prochaines étapes vers la mise en œuvre

L'Eurodistrict SaarMoselle entend à présent faire avancer la mise en œuvre des idées issues du Planspiel. Le principal instrument de financement envisagé est le programme Interreg de la Grande Région. L'existence d'une structure administrative territoriale sous la forme du GECT SaarMoselle constitue à cet égard un préalable favorable. Le développement du projet d'agglomération SaarMoselle pourrait ainsi faire l'objet d'une demande de financement dans le cadre du programme Interreg. Le GECT SaarMoselle interviendrait comme porteur de projet et soumissionnaire.

Une étape décisive consistera dans un premier temps à trouver d'autres partenaires. Il convient ici de viser en particulier la participation du bureau de planification de la Sarre, mais aussi de la Région Grand Est, des syndicats mixtes de SCoT, des préfectures et du département de la Moselle, de manière à garantir l'intégration du projet d'agglomération dans les stratégies d'aménagement du territoire à l'échelle supérieure.

En outre, la capitale du Land, Sarrebruck, commune la plus peuplée et principal centre régional, devrait être associée au projet comme partenaire direct, et pas seulement par le biais du Regionalverband Saarbrücken. Il faudrait préciser avec ces partenaires quelles contributions financières ils peuvent apporter de façon à assurer le cofinancement du programme Interreg.

Les instances de l'Eurodistrict ont déjà eu une première réflexion sur les modalités de prise en charge du projet. Un premier objectif est de mettre en place un mécanisme transfrontalier de concertation réciproque. Il est prévu à cet effet de créer une plateforme d'échange comportant une base de données partagée, qui prendrait par exemple la forme d'un système de données géoréférencées contenant des projections et des perspectives en matière d'habitat, de commerce ou de planification écologique. Il faudra aussi développer, au cours du projet, un guide pour la concertation transfrontalière sur l'aménagement du territoire.



Photo: agl

Bibliographie

- Agglo Basel, 2022: Agglomerationsprogramm. Zugriff: <https://www.aggloprogramm.org/agglomerationsprogramm.html> [abgerufen am 16.12.2022].
- BMBF – Bundesministerium für Bildung und Forschung, 2022: Forschung für Nachhaltigkeit, Fördermaßnahmen. Wettbewerb Zukunftsstadt. Zugriff: <https://www.fona.de/de/massnahmen/foerdermassnahmen/wettbewerb-zukunftsstadt.php> [abgerufen am 05.10.2022].
- BMVI – Bundesministerium für Verkehr und digitale Infrastruktur, 2017: Raumbewertung Deutschland und angrenzende Regionen. Räumliche Strukturen und Verflechtungen. Exemplarische Auszüge. MORO Praxis (11.1) 2017. Berlin.
- BMWi – Bundesministerium für Wirtschaft und Energie, 2019: Freiräume für Innovation. Das Handbuch für Reallabore. Berlin.
- CGET/BMI – Generalkommissariat für die Gleichheit der Gebiete im Ministerium für den territorialen Zusammenhalt und die Beziehungen zu den Gebietskörperschaften, Frankreich; Bundesministerium des Innern, für Bau und Heimat, Deutschland, 2019: Frankreich-Deutschland – grenzüberschreitende Raumbewertung im Herzen Europas. Zugriff: <https://www.bbsr.bund.de/BBSR/DE/veroeffentlichungen/ministerien/bmi/verschiedene-themen/2019/rb-frankreich-deutschland.html> [abgerufen am 12.09.2022].
- Danielzyk, R.; Sondermann, M., 2018: Informelle Planung. In: ARL – Akademie für Raumforschung und Landesplanung (Hrsg.): Handwörterbuch der Stadt- und Raumentwicklung. Hannover: 963 – 974. Zugriff: <https://shop.arl-net.de/media/direct/pdf/HWB%202018/Informelle%20Planung.pdf> [abgerufen am 22.07.2022].
- EVTZ Eurodistrict SaarMoselle (Hrsg.), 2022: Territoriale Strategie SaarMoselle 2027. Zugriff: <https://www.saarmoselle.org/UserFiles/File/fichiers-pages-interieurs-de/saarmoselle-territoriale-strategie-2027-d.pdf> [abgerufen am 13.09.2022].
- GIS-GR, 2022: Geografisches Informationssystem der Großregion. Ziele. Zugriff: <https://www.sig-gr.eu/de/sig-gr/objectifs.html> [abgerufen am 14.07.2022].
- Grand Genève – Agglomération franco-valdo-genoise, 2022: Projets d'agglomération. Zugriff: <https://www.grand-geneve.org/projets/> [abgerufen am 12.09.2022].
- Großregion, 2020: REK Großregion. Eine grenzüberschreitende operative Strategie für die Großregion. Luxemburg. Zugriff: <https://www.sig-gr.eu/content/dam/sig/publications/sdt-gr/20210112-Grenzueberschreitende-operative-Strategie-REKGR.pdf> [abgerufen am 12.07.2022].
- Großregion, 2022a: Startseite. Die Großregion in Zahlen. Zugriff: <https://www.grossregion.net/Die-Grossregion-kompakt/Die-Grossregion-in-Zahlen> [abgerufen am 08.07.2022].
- Großregion 2022b: Netzwerk Statistische Ämter. Zugriff: <https://www.grossregion.net/Institutionen/Raumbewertung/Netzwerk-Statistische-Aemter> [abgerufen am 15.07.2022].
- IBA/OIE – Interregionale Arbeitsmarktbeobachtungsstelle/Observatoire Interrégional du Marché de l'Emploi, 2021: Situation du marché de l'emploi dans la Grande Région: Evolution démographique. 12e rapport de l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi pour le 17e Sommet des Exécutifs de la Grande Région. Saarbrücken.
- IBA/OIE – Interregionale Arbeitsmarktbeobachtungsstelle/Observatoire Interrégional du Marché de l'Emploi, 2022: Startseite. Zugriff: <https://www.iba-oie.eu/> [abgerufen am 15.07.2022].
- KIT – Karlsruher Institut für Technologie, 2022: Netzwerk Reallabore der Nachhaltigkeit. Was ist ein Reallabor? Zugriff: <https://www.reallabor-netzwerk.de/zentrale-begriffe/was-ist-ein-reallabor/> [abgerufen am 28.09.2022].

- Kommunikationsbüro Ulmer GmbH, 2022: Reallabor Schorndorf. Bürgerbeteiligung. Zugriff: <https://www.reallabor-schorndorf.de/buergerbeteiligung/> [abgerufen am 28.09.2022].
- Kruse, S.; Kopischke, E.; Biscuit, A.; Rubio, J., 2022: Vergleichende Studie über die Planungs- und Genehmigungspraxis bei großflächigen Einzelhandelsvorhaben im Eurodistrict SaarMoselle. Endbericht. Saarbrücken.
- MEA LU – Ministerium für Energie und Raumentwicklung des Großherzogtums Luxemburg (Hrsg.), 2021a: Geografisches Informationssystem der Großregion. Beschäftigung am Arbeitsort nach Gemeinden 2016. Zugriff: https://map.sig-gr.eu/theme/marche_du_travail?version=3&zoom=10&X=773749&Y=6284618&lang=de&layers=1860&opacities=0.5&bgLayer=basemap_2015_global&crosshair=&lc=false&sliderRatio=0.33359375 [abgerufen am 16.8.2021].
- MEA LU – Ministerium für Energie und Raumentwicklung des Großherzogtums Luxemburg (Hrsg.), 2021b: Geoportal der Großregion. Zugriff: <https://www.sig-gr.eu/de.html> [abgerufen am 16.8.2021].
- MUS – Ministerium für Umwelt des Saarlandes, 2006: Landesentwicklungsplan, Teilabschnitt „Siedlung“ 2006. Textliche und zeichnerische Festlegungen mit Begründung/Erläuterung. Saarbrücken.
- Region Köln/Bonn e.V., 2022: Agglomerationskonzept Region Köln/Bonn. Zugriff: <https://www.agglomerationsprogramm.de/agglomerationskonzept> [abgerufen am 08.11.2022].
- Regionalverband Saarbrücken, 2021: Eurodistrict SaarMoselle. Zugriff: <https://www.regionalverband-saarbruecken.de/eurodistrict/> [abgerufen am 12.09.2022].
- RGE – La Région Grand Est, 2019: SRADDET Grand Est. Grand Est Territoires. Zugriff: <https://www.grandest.fr/politiques-publiques/sraddet/> [abgerufen am 14.09.2022].
- Robert-Bosch-Stiftung, 2022: Common Ground – Über Grenzen mitgestalten. Zugriff: <https://www.bosch-stiftung.de/de/projekt/common-ground-ueber-grenzen-mitgestalten/grenzregionen> [abgerufen am 05.10.2022].
- Saad, S.; Chilla, T., 2017: Raumb Beobachtung Großregion. Endbericht der Modellregion „Großregion“ zum Modellvorhaben der Raumordnung (MORO) „Raumb Beobachtung Deutschland und angrenzende Regionen“. Zugriff: https://mdi.rlp.de/fileadmin/isim/Unser_Haus/Dokumente/MORO_Raumb Beobachtung_GR_EB_DE_20180315web.pdf [abgerufen am 12.09.2022].
- Schaepke, N.; Stelzer, F.; Bergmann, M.; Singer-Brodowski, M.; Wanner, M.; Caniglia, G.; Lang, D.J., 2017: Reallabore im Kontext transformativer Forschung: Ansatzpunkte zur Konzeption und Einbettung in den internationalen Forschungsstand. IETSR Discussion papers in Transdisciplinary Sustainability Research, Leuphana Universität, Lüneburg.
- Schneidewind, U., 2014: Urbane Reallabore – ein Blick in die aktuelle Forschungswerkstatt. In: pnd | online III | 2014. Zugriff: https://archiv.planung-neu-denken.de/images/stories/pnd/dokumente/3_2014/pndonline_2014-3_ebook.pdf [abgerufen am 19.12.2022].
- SMAS – Syndicat mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines, 2014 : Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Arrondissement de Sarreguemines. Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Version approuvée (délibération du Comité syndical en date du 23 janvier 2014). Sarreguemines.
- Syndicat mixte de Cohérence Territoriale du Val de Rosselle, 2020: Révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Val de Rosselle. Projet d'aménagement et de Développement Durables (PADD). Version approuvée le 20 janvier 2020.

Mentions légales

Direction de projet

Bundesministerium für Wohnen,
Stadtentwicklung und Bauwesen
www.bmwsb.bund.de

Préfète de la Région Grand Est
www.prefectures-regions.gouv.fr

Regionalverband Saarbrücken
www.regionalverband-saarbruecken.de

Région Grand Est
www.grandest.fr

Partenaires financeurs/financement

Saarländisches Ministerium für Finanzen und Europa
Regionalverband Mittlerer Oberrhein
Regionalverband Südlicher Oberrhein
Programme national d'assistance technique interfonds – Europ'act
Région Grand Est
PETR de l'Alsace du Nord und PETR de la Bande Rhénane Nord
Préfecture de la région Grand Est
Collectivité européenne d'Alsace,
Syndicat mixte du Schéma de cohérence
Territoriale de la région de Strasbourg
Eurometropole Straßburg

Accompagnement scientifique/coordination du projet

Bundesinstitut für Bau-, Stadt- und Raumforschung (BBSR)
im Bundesamt für Bauwesen und Raumordnung (BBR)
Deichmanns Aue 31–37
53179 Bonn

Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
20, avenue de Ségur, TSA 10717
75 334 Paris Cedex 07

Auteurs et auteurs

agl Hartz • Saad • Wendl
Landschafts-, Stadt- und Raumplanung
www.agl-online.de
Andrea Hartz
Christine Schaal-Lehr

AGURAM
Agence d'urbanisme
d'agglomérations de Moselle
www.aguram.org
Damien Levé

Cartographie : AGURAM
Composition et mise en page : agl
Photo de couverture : © Marcus Gloger,
Tourismus Zentrale Saarland

Les éditeurs de la publication ne garantissent pas la conformité, l'exactitude et l'exhaustivité des informations.
Les points de vue et opinions exprimés ne correspondent pas nécessairement à ceux des éditeurs et ne les engagent aucunement.

Version: Avril 2023



SAARLAND

